

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Vendredi 25 mars 2005**

---

**Secrétariat Général**  
**GR/KP/SC**

L'an deux mil cinq et le vingt-cinq mars à vingt heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur François HOLLANDE.

**Etaient présents :** M. François HOLLANDE, Maire - M. Jean COMBASTEIL, Mlle Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, Mme Janine PICARD, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Pierre DIEDERICHS, Mme Dominique GRADOR, M. Michel BREUILH, Maires-Adjointes, Mme Pierrette DEZIER, M. Jean-Louis SOULIER, M. Yves JUIN, Mme Catherine CHAUMEIL, M. Jacques VIREFLEAU, M. Roger LAVAL, Mme Arlette MARTIN-CUEILLE, Mme Marylène DUPUY, Mme Nelly IBARZ, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, M. Jean Michel CLAUD, M. Jean Paul DUSSOURD, M. François RABIER, Mme Annie MARTINIE, M. Michel CAILLARD, M. Christian PRADAYROL, M. Jean Pierre ROSSIN, M. Jean Paul DEVEIX, Mme Annie BASTIE, M. Philippe GOUT, soit 31 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etait représenté :** M. Jacques MARTHON par M. Jean Paul DEVEIX

**Etait absent :** M. WUYTS

---

**- Approbation du compte rendu synthétique du Conseil municipal du vendredi 28 janvier 2005**

*APPROUVE à l'unanimité*

*Monsieur François HOLLANDE* indique que les travaux du Conseil municipal vont être essentiellement consacrés au budget primitif pour l'année.

Il y aura ensuite des points liés à ce qui va précisément être décidé notamment en matière de travaux.

Il souligne que le budget de l'année précédente s'est traduit pas des réalisations importantes qui ont été inaugurées il y a quelques semaines.

Le travail des services techniques a donc été salué ainsi que celui de la SEMABL. Le parking Saint Pierre même s'il n'est pas complètement achevé, et d'ores et déjà utilisé.

Il ne l'est pas complètement mais cela permet de désengorger une partie des places tullistes surencombrées.

Il s'agit, avec le budget 2005, d'assurer une continuité dans l'action de la municipalité et de le faire dans une démarche cohérente.

La continuité, c'est, après les quais, le parking, le centre ancien, faire en sorte de pouvoir, sur la place de la Cathédrale et dans le Trech, achever cette grande opération urbaine qui aura changé l'aspect de la Ville.

Sur la Place de la Cathédrale, il y a déjà eu des esquisses. L'architecte a été choisi. La municipalité est dans une phase de concertation avec la population, les commerçants, pour bien mesurer les effets de cette transformation d'une place historique mais aujourd'hui considérée comme un parking.

Une réunion sur ce sujet se tiendra le 8 avril avec la population qui voudra se rendre à cette phase d'information tout à fait décisive.

Continuité également puisqu'il s'agira en même temps que la réalisation des travaux sur le parvis de la Cathédrale, de rénover les trottoirs du Trech d'autant qu'il y aura à cette même période les effets du PRI et de nombreux immeubles seront eux aussi en travaux.

Continuité, dans l'objectif de la municipalité, de libérer autant que possible des espaces pour les livrer aux piétons et donc réserver d'autres lieux pour le stationnement. Ce sera l'opération du parking Victor Hugo qui n'est pas aussi importante que beaucoup l'avaient souhaité mais il faut aussi tenir compte des finances de la Ville. Il permettra cependant d'avoir 40 à 50 places de stationnement pour un coût relativement contenu soit 310 000 €.

Il y aura aussi la rénovation de l'espace de stationnement Bournazel et l'acquisition de l'espace de la Gare qui, pour une part, sera réservé à un parking d'entrée de Ville.

La continuité est celle de l'opération d'aménagement urbain en centre ville. C'est aussi de faire en sorte de libérer de l'espace et de faire en sorte que la Ville puisse être reconquise par ses habitants, ses visiteurs, par toute la population qui veut profiter de l'espace urbain.

C'est pourquoi, il a été décidé dans ce budget d'aménager un certain nombre d'espaces publics qui seront d'utilisation différente : placette Jean Moulin à côté du parking, espace de la Barrière qui sera un lieu d'aménagement dans un espace qui était très contraint.

La placette St Jean va également être rénovée d'autant que les propriétaires ont fait un effort tout à fait appréciable de rénovation de façades.

Les abords de l'ex quincaillerie Laroche vont être restructurés. Cela doit préfigurer ce que devrait être dans les années à venir la réhabilitation du Quai de Rigny où il y a beaucoup d'investissements à faire.

L'aire de jeux de la Place Martial Brigouleix qui était jusque là dédiée aux pratiquants de skate et de roller pourra avoir un autre usage.

La municipalité a voulu que la Ville puisse être réappropriée dans ses diverses fonctions et notamment dans la fonction urbaine.

En matière de cohérence, il ne s'agit pas de privilégier une partie de la Ville.

La municipalité souhaite que l'ensemble de la Ville puisse bénéficier de ses efforts et que des travaux puissent être engagés dans tous les quartiers : travaux de voirie, là l'enveloppe est importante puisqu'elle dépasse celle consacrée à ces mêmes équipements en 2004 ; réhabilitation du quartier de l'Alverge qui a été délaissé ces dernières années avec une population plus modeste que celle qu'il est possible de trouver dans d'autres quartiers de la Ville ; la rue de la Fontaine St Martin et la place sise à côté du Bon Accueil vont être rénovées. Il y aura là une opération significative.

Dans les travaux des quartiers, il y a également la place des Marronniers pour un montant total de 300 000 €.

Cette volonté de faire des opérations dans les quartiers est liée à la démarche d'associer les habitants des différents quartiers à travers les Assemblées Générales, afin de pouvoir répondre à un certain nombre de besoins ou d'exigences de petits travaux.

Cohérence également puisqu'il s'agit en même temps que la rénovation d'espaces, de la réhabilitation d'équipements.

Si les crédits sont dégagés, il sera possible de restructurer le Centre Culturel et Sportif. La commune est dans l'attente de la participation de l'Etat au titre des crédits ANRU.

Il termine sur les charges qui pèsent sur la Ville. Il y en a de deux sortes :

- les difficultés sociales, la précarité qui provoquent un surcroît de dépenses que la Ville en dernier ressort est obligée de prendre en compte.
- les dépenses que l'Etat fait supporter à la collectivité pour des cotisations sociales, des frais d'assurance ; que la Caisse d'Allocations Familiales lui fait supporter : changement de mode de calcul pour les garderies ce qui a un impact direct sur les finances de la Ville.

Si la Commune comptabilise l'ensemble des seules charges transférées par l'Etat, et qui n'étaient pas jusqu'à présent comptabilisées comme telles, 150 000 € sont à supporter.

Malgré ces charges, malgré ces impacts, la municipalité a considéré qu'elle pouvait faire un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'amélioration des outils de gestion, de maîtrise des comptes pour ne pas appeler de recettes supplémentaires tirées de la pression fiscale.

Il a été d'autant plus facile d'atteindre cet objectif que les bases de la Ville ont progressé plus qu'il n'était espéré ce qui prouve que l'impact des travaux en matière de logement peut maintenant être vérifié. En créant plus de logements neufs, en réhabilitant une partie du parc privé, pour attirer une nouvelle population, il a été possible d'augmenter les bases liées précisément à la taxe d'habitation et même à la taxe foncière. Cela est un effet direct de la politique menée.

Il n'est pas possible de mesurer les effets économiques puisqu'il y a le transfert à la Communauté de Communes en terme de Taxe Professionnelle.

Sur les aléas qui pèsent, il y a celui du GIAT à travers ses démolitions. Mais il est aujourd'hui possible de dire que les effets sont connus puisque la plupart des démolitions ont eu lieu et qu'il a été possible d'en supporter le choc.

Il y a cependant toujours la question de l'avenir de Borg Warner. Selon le délai qui sera constaté entre la vente du site maintenant décidée par l'entreprise et la réinstallation d'une autre activité, il peut y avoir une perte momentanée de ressources fiscales.

Les dépenses d'investissement qui sont significatives cette année compte tenu de la volonté de la Collectivité de réhabiliter le Centre Culturel et Sportif et de poursuivre la rénovation du Centre Ville, il a été possible de couvrir une part importante des dépenses grâce à ces subventions venant de l'Etat, de la Région avec le Contrat de Site, le Contrat de Pays et notamment la convention avec l'ANRU.

Pour l'ANRU, la Commune ne connaît pas la procédure qui va être finalement choisie pour attribuer des subventions.

Cela peut avoir des conséquences heureuses comme malheureuses si, comme pour l'OPHLM, un certain nombre de travaux qui devaient être subventionnés ne le sont pas. Cela reste un aléa important.

Pour toutes ces raisons, il a été décidé de ne pas augmenter la pression fiscale à la différence de ce que fait le Conseil Général depuis plusieurs années, plusieurs villes du département parmi les plus importantes et la Région, même si c'est très modestement, compte tenu des transferts de charges qu'inflige l'Etat à cette dernière.

Il ajoute que les collectivités qui ont augmenté les impôts ne l'ont sans doute pas fait de gaîté et de cœur mais parce que les transferts de l'Etat ne pouvaient pas être compensés autrement.

Les résultats liés aux efforts menés sont maintenant probants, tangibles. Une population nouvelle s'installe à Tulle ce qui est une très grande satisfaction puisque cela permet de respecter la maîtrise des comptes de la Ville et de tenir la fiscalité dans ce projet de budget.

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

## **Finances -**

### **1 - Vote des budgets primitifs 2005 :**

## a1 - Ville

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

*Monsieur Michel BREUILH dit qu'il va procéder à une présentation technique de budget (cf document annexe)*

### **Section de fonctionnement**

C'est la section qui génère le plus d'interrogations et le plus d'incertitudes.

Ces incertitudes ont été examinées au niveau du DOB puisqu'il avait été conclu à l'issue de la déclaration d'orientation qu'il demeurerait un certain nombre d'interrogations, de difficultés et qu'il était nécessaire d'avoir une réflexion.

Le projet de budget est le résultat de cette réflexion menée depuis fin janvier.

La section de fonctionnement comprend toutes les recettes et les dépenses qui se renouvellent tous les ans.

Cela façonne largement le budget. Toute dérive sur une année peut engendrer des difficultés les années suivantes.

### **Dépenses**

Au total, il y a 22 607 342 € contre 22 225 896 € en 2004 soit une augmentation de 1,7 %. Elle est en fait de 1,06 % si l'on enlève un certain nombre de charges indues qui sont les charges de transfert notamment au niveau de la masse salariale.

Si les transferts financiers de l'Etat qui s'élèvent à 150 000 € étaient enlevés, l'augmentation des dépenses de fonctionnement serait à peine supérieure à 1% par rapport à l'inflation.

L'augmentation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement se décompose comme suit :  
- les charges à caractère général augmentent de 1% entre la prévision 2004 et la prévision 2005.

La variable principale à l'intérieur de la section de fonctionnement est la masse salariale c'est à dire les charges de personnel. Elle augmente de moins de 3% malgré l'impact des charges Raffarin qui est de 1,5 %.

Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 1,2%. Les charges financières sont en légère hausse. Traditionnellement les charges financières diminuent, ce sont les charges d'intérêt au niveau de la dette.

Cette année, elles augmentent car il y a l'intégration dans le budget présenté de l'impact du remboursement de l'emprunt qui a été passé par la SEM ABL pour le parking Saint Pierre.

L'annuité 2005 payée par la SEMABL est compensée à la SEMABL au travers de ce budget ce qui génère une augmentation au niveau des intérêts et du capital.

Pour l'instant, l'emprunt lui même n'a pas été intégré dans le budget.

Il a été intégré dans l'annuité afin qu'il y ait une neutralisation des répercussions sur les exercices suivants.

Il y a donc une maîtrise importante des dépenses notamment avec la variable de la masse salariale qui est à l'intérieur des dépenses de fonctionnement, la variable qu'il convient de pouvoir maîtriser : 1,5% cette année en raison des dépenses qui se sont ajoutées exceptionnellement :

- la cotisation de Solidarité pour le Lundi de Pentecôte : 20 400 €.
- la hausse de 0,4% sur les cotisations de retraite : 38 000 €
- l'augmentation des assurances du personnel de 0,12 % : 8 000 €
- le régime additionnel de la retraite: 60 215 €
- la fin des recettes en matière d'emplois - jeunes : 22 559 €

soit 149 174 € au total.

En dehors de cet impact, il y a une augmentation sur la totalité de la section de 1,04 %.

### **Recettes**

Ce chapitre générait également des interrogations. Il y avait des incertitudes sur l'évolution de paramètres très importants. Il s'agit de l'assiette fiscale.

L'assiette fiscale est parvenue le 15 février alors que le DOB avait eu lieu le 28 janvier. Le 28 janvier, il avait été décidé d'être prudent et de partir sur les taux d'actualisation de 1% sur les bases décidé par l'Etat.

Or, lorsque la Commune a reçu la notification des bases par les services fiscaux, il y a eu une augmentation de ces bases plus importantes que l'acte d'actualisation. En foncier bâti, l'augmentation était de 1,07 %.

Il fait état de l'impact de la démolition des bâtiments du GIAT puisqu'il y avait eu un premier retour sur l'augmentation du foncier bâti avant qu'il y ait eu la prise en compte de la démolition d'un bâtiment GIAT. Il était alors possible de constater une augmentation de 1,7%. La démolition d'un seul bâtiment a fait passer la Ville à un taux d'évolution de 1,07 %.

En matière de Taxe d'Habitation, il a été observé un certain démarrage de l'assiette fiscale puisque l'augmentation au niveau des bases de Taxe d'Habitation est de plus de 2,10 %. Cela génère une augmentation de produits à taux d'imposition égal.

En matière de subventions et de participations, ce poste correspond à 6 000 000 € à l'intérieur desquels il y a 4 000 000 euros pour la Dotation Globale de Fonctionnement avec une réforme importante de la DGF qui était prévue en 2005 notamment une réforme de la dotation de base avec une incertitude importante, à savoir si une dotation de garantie allait être accordée ou

non. En fait une dotation de garantie de 1% par rapport à la dotation 2004 a été prévue ce qui n'était pas initialement prévisible. Cela a permis d'avoir un apport complémentaire.

Sur la DSU, il y a eu 5% de dotation minimale en augmentation par rapport à la dotation 2004

Cela a conforté les gros postes des recettes de fonctionnement ; le poste de la fiscalité ; le poste des subventions et des participations de l'Etat.

Par ailleurs, l'augmentation des produits exceptionnels n'est pas neutre dans l'équilibre.

Cette année, il y a un poste important en matière de produits exceptionnels sur des produits de cession, d'assurances qui ne se renouvelleront pas d'une année sur l'autre mais qui concourent cette année à l'équilibre budgétaire.

La balance entre les dépenses et les recettes laisse apparaître un autofinancement de 2 500 000 €. L'autofinancement réel est de 2 700 000 €. La différence entre les deux s'explique par des opérations d'ordre puisqu'en dépense, les amortissements augmentent de 12 %.

Il y a au niveau des transferts de charge, une diminution puisque l'on passe de 759 000 € en 2004 à 673 000 € en 2005.

Ces transferts de charge sont liés au montant des inscriptions notamment aux personnes privées, aux participations à l'Office HLM qui entrent au niveau des transferts de charges en recettes de fonctionnement pour les parts amorties.

Par rapport aux débats sur l'augmentation de la fiscalité, il en est déduit que par rapport aux prévisions du DOB, la municipalité a été réaliste voire prudente.

Pour comparer l'impact sur la masse salariale, il y a eu fin 2004, le fait de confier à un cabinet privé des recherches d'économie dans un certain nombre de secteurs qui sont très lourds en terme de fonctionnement, des économies sur les charges foncières payées par la Ville (il y a eu 64 000 € d'économies), des recherches d'économies sur les charges sociales payées par la Ville (50 000 € d'économies). La collectivité attend d'autres postes d'économies concernant les contrats d'assurances, les emprunts.

Ces recherches d'économies ont abouti à 110 000 € de moins value à comparer aux 150 000 € initialement mentionnés. Cela a permis, dans la prévision, de maintenir des taux d'imposition inchangés.

*Monsieur François HOLLANDE* ouvre le débat.

*Monsieur Michel CAILLARD* dit que des efforts sont faits pour présenter ce budget d'un point de vue volontariste.

Il s'agit néanmoins d'un budget en trompe l'œil car :

- il met en évidence la situation financière très difficile et très sensible de la Ville.
- il ne doit son salut qu'aux interventions extérieures et notamment aux subventions de l'Etat alors qu'il a souvent été dit que l'Etat ne tenait pas ses engagements.

- il avait été dit, suite aux conclusions du questionnaire municipal, que la deuxième partie du mandat serait modeste et qu'aucun grand projet ne serait lancé.

Il est possible de maîtriser les taux mais il ne faudrait pas que les retenues aujourd'hui soient les augmentations de demain.

Il a été fait état de recettes exceptionnelles suite à des cessions de bâtiments et de terrain. Il y a toujours des reports importants.

Il y a des renégociations pour une partie de la dette qui permettent une baisse des intérêts mais la dette est toujours là et est conséquente par rapport aux villes de même importance.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il est vrai qu'elles sont importantes mais elles ne sont que de la responsabilité de la gestion municipale.

Des choix de gestion ont été faits pour certains équipements, d'autres choix auraient pu être envisagés.

Il est vrai que ces équipements coûtent chers. Le Centre aquarécréatif coûte cher ; l'Ecole Nationale de Musique coûte de plus en plus cher et il faudra peut être revoir le statut de cet établissement ; les 7 Collines coûte cher, les subventions augmentent tous les ans et il semblerait aussi que le déficit structurel augmente tous les ans et l'on peut se demander si les partenaires vont continuer à suivre la Ville dans ces conditions.

Quant aux 150 000 € de charges supplémentaires, il rappelle que c'est pour la garantie des retraites, ce qui n'est en rien critiquable ; que cela concerne les embauches d'emplois jeunes qui arrivaient en fin de dispositif alors que rien n'était prévu, il fallait donc les embaucher ; que cela concerne les dépenses de solidarité pour les personnes âgées.

Or, il a été indiqué dans la Presse que 250 000 € pour la seconde passerelle ne représentaient pas une somme conséquente et qu'avec le budget du parking Saint Pierre, il était possible de faire 40 à 50 passerelles. Il pense qu'il y a des comparaisons malheureuses à défaut d'être démagogiques.

Lors de la présentation du budget, il a été fait un retour sur les travaux. Il tient à apporter une précision par rapport à ce qu'il a lu, il y a quelques semaines : l'Opposition n'a jamais critiqué les travaux du Quai Baluze.

Elle considère que tout ce qui va dans le sens des équipements pour la Ville et de l'embellissement de la Ville est bon pour elle et accentue son attractivité.

Il aurait pu y avoir un autre projet pour la Promenade, peut être moins cher.

-----

Il ajoute qu'il y a eu des baisses de rentrées fiscales dues à des démolitions qui, il est vrai, ne sont pas compensées par les nouveaux logements et qui ne seront pas non plus compensées par les éventuelles installations qui bénéficient d'exonérations.



-----

Il semblerait qu'en matière économique la Ville de Tulle soit « en panne ».

L'adjointe chargée des affaires économiques n'a souvent présenté en Conseil municipal que le compte rendu des Animations de Noël.

Limiter les affaires économiques tullistes à cela est dommage. Il est vrai que les installations, les implantations économiques ne se font pas facilement.

Il dit qu'il y a heureusement eu le plan de restructuration de GIAT qui a permis de maintenir les 300 emplois sur le site de Tulle.

Il est vrai aussi que c'est une chance d'avoir la zone de la Montane même si on peut regretter la lenteur de l'installation de certains projets mais cela restera la Zone Industrielle de Tulle.

L'opposition n'accuse pas le Maire d'être le responsable de la situation financière difficile et sensible de la Ville mais il faut s'interroger sur le fait de savoir si les acteurs économiques ont tous les moyens, utilisent tous les moyens de leur prospection. Tulle est une ville qui a des atouts. Elle se situe dans un secteur rural qui offre un cadre de vie recherché.

Aujourd'hui, le désenclavement est à peu près réalisé au moins au niveau de l'autoroute ; il y aura demain un aéroport au sud du département ; après demain, il faut espérer une gare TGV dans le Département ; l'embellissement de la Ville fait aussi partie des atouts.

Au niveau national ou européen, on parle de problèmes de délocalisation. Cela est un problème mais il y a aussi des secteurs industriels qui cherchent à implanter des structures, des petites unités, des unités moyennes en France. Il est possible de lire régulièrement dans la Presse que certaines communes ont réussi à capter ce genre d'activités.

Les SYMA, les terrains de la Communauté de Communes sont à disposition.

Il y a des partenaires économiques sur Tulle et le Département. Il y a sur Tulle de futurs terrains : il y aura les terrains de BW même si une surface commerciale y est prévue, il y aura les terrains de la gare dont il est question depuis des années. Actuellement le seul projet est la médiathèque. Personne ne conteste ce projet mais il va coûter cher à la Communauté et à la Ville de Tulle.

Il se demande si la Ville de Tulle est un partenaire convaincant et si elle a le discours du développement économique.

Le budget 2005 de la Ville est celui d'une ville qui vit au dessus de ses moyens.

Il ajoute qu'a eu lieu ce soir la présentation, sur le site, de l'aménagement de la Place de la Cathédrale. Il était possible d'être surpris de la confrontation qu'il y a eu avec les commerçants. Il pensait que les commerçants avaient été associés au projet avant. Or, ils avaient l'air de découvrir ce soir le plan de circulation.

*Monsieur Christian PRADAYROL* pense que tout ce qui va dans le cadre de l'aménagement urbain pour l'amélioration du cadre de vie ne peut retenir que l'approbation unanime. La Ville a changé c'est évident.

Par contre, il croit que sur la politique urbaine en matière de logement, il faut devenir très prudent car après consultation des 3 agences les plus importantes de la Ville, elles comptent 150 logements corrects vacants depuis 3 ou 4 mois pour certains.

Il croit qu'il serait bon au niveau de cette politique urbaine, étant donné que tout le secteur sauvegardé va être mis en place, de faire une analyse très fine des besoins afin d'éviter d'aller vers de cruelles désillusions.

Des gens qui ont attaqué des opérations de réhabilitation se trouvent actuellement sans locataire.

Cela pose le problème des logements réalisés par l'office ou par des offices extérieurs vis-à-vis des investisseurs privés. Cela peut générer des désillusions non seulement pour les propriétaires qui investissent mais aussi en terme de recettes.

En matière d'urbanisme, il y a 2 espaces : la gare et celui de Borg Warner qui vont se libérer. Il serait nécessaire sur ces 2 espaces qu'il y ait une concertation préalable qui soit engagée, une réflexion menée, pour voir ce qui peut y être réalisé. Ce sont les deux derniers espaces plats de la Ville.

Sur le développement économique, il pense qu'il y a une multitude d'interlocuteurs qui interviennent : ceux qui sont propres à la Ville, à la Communauté, aux organismes consulaires. Il serait du rôle de la Ville de coordonner ces interventions par des concertations trimestrielles afin d'avancer en commun sur des projets qui amènent des emplois nécessaires.

Quant au budget de fonctionnement, il faudrait que ce qui est présenté au budget primitif, le soit par rapport au compte administratif. En 2004, les dépenses s'élevaient à 23 200 000 € selon le compte administratif. Pour 2005, il est prévu 22 607 000 €.

Il ne pense pas que les dépenses seront inférieures à 23 500 000 € donc cela aura une incidence plus lourde que ce qui est initialement annoncé.

En ce qui concerne les recettes fiscales, le compte administratif 2004 donnait 7 323 000 €. Il y a donc une légère hausse.

Si on ramène les dépenses au chiffre de 23 500 000 € et si on enlève les produits exceptionnels de 654 000 €, l'autofinancement n'assure pas la couverture de l'annuité de la dette.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que Monsieur PRADAYROL compare les dépenses prévues au budget primitif avec les dépenses totales de fonctionnement or dans les dépenses de fonctionnement, il y a les dépenses pour ordre. Il ne peut donc pas y avoir des comparaisons effectives puisque ce sont les opérations d'ordre qui majorent les dépenses du compte administratif.

*Monsieur Gilles RAVINET* ajoute qu'il ne faut pas comparer un budget primitif et un compte administratif car les dépenses prévues ne sont pas exactement réalisées. Il faut comparer les comptes administratifs entre eux.

*Monsieur Jean-Paul DUSSOURD* dit que les bases de Taxe d'Habitation 2005 progressent seulement de 2,16 % par rapport à 2004 et de 1,6 % pour le Foncier Bâti. Il faut inclure dans ces coefficients, le coefficient d'actualisation des bases qui est de 1,018 pour 2005 et de 1,015 pour 2004.

*Monsieur Michel BREUILH* dit que la différence 2004/2005 en ce qui concerne l'évolution des bases pour les 3 principales villes de Corrèze est :

pour la taxe d'Habitation :

- Tulle : 2,20 contre 2,7
- Brive : 2,40
- Ussel : 1

pour le Foncier Bâti :

- Tulle : 1,10
- Brive : 3
- Ussel : 0,70

pour la Taxe Professionnelle :

- avec les exonérations : - 0,30 % pour la Communauté de Communes du Pays de Tulle
- Communauté d'agglomération de Brive : stable
- Ussel - Meymac : - 2 % avec les exonérations

En comparaison avec les autres villes de la Corrèze, Tulle n'est pas dans la pire situation.

*Monsieur Michel BREUILH* complète la présentation.

### **Section d'investissement**

Elle est importante car il y a une augmentation du volume d'investissement prévisionnel de 34 % par rapport à 2004. Si les travaux en régie y sont inclus, on arrive à 5 500 000 € en investissement prévisionnel 2005.

Il y a un effet démultiplicateur au niveau de la convention publique d'aménagement puisque tous les investissements qui vont se réaliser en 2005 à Tulle ne sont pas inclus dans le budget.

Une partie est incluse dans la Convention Publique d'Aménagement qui est gérée par la SEMABL.

Dans le total des opérations d'investissement on a des reports qui baissent. Il y a des reports depuis plusieurs années car il y a eu de gros investissements depuis plusieurs années, parce qu'il y a eu de grosses opérations qui ne se bouclent pas annuellement.

Cette année les reports en dépenses et en recettes baissent. Ils baissent plus au niveau des dépenses.

Hors reports, l'augmentation des dépenses réelles s'élève à 23 %. Un niveau d'investissement élevé est maintenu. Des recettes courantes apparaissent chaque année.

Le FCTVA baisse, cela dépend du niveau d'investissement de l'année  $n - 2$ . Les amendes de police augmentent.

La Dotation Globale d'Equipeement est stable par contre le volume des subventions prévisionnelles est multiplié par 7 par rapport à 2004.

Les subventions intégrées dans le budget primitif 2005 le seront dans d'autres budgets primitifs puisque la spécificité de la subvention 2005 est qu'elle se situe dans des mécanismes pluriannuelles : Contrat de Site, Contrat de Pays, ANRU. Les subventions ANRU ne sont pas encore actées quant à leur montant et leur échéancier.

Le rythme d'emprunt est maintenu à 2 000 000 €. Le désendettement est maintenu. La Ville rembourse plus de capital qu'elle n'emprunte depuis plusieurs années.

L'endettement de la Ville va être diminué.

Il y avait dans le Débat d'Orientations Budgétaires, un emprunt de 600 000 € à court terme qui était prévu pour rembourser la TVA du parking Saint-Pierre. Cet emprunt sera passé dans l'année mais il n'a pas été intégré dans le budget primitif. La ligne faisant état des 600 000 € ne figure plus car la Ville va voir avec la SEMABL le montant exact de l'emprunt qu'il sera nécessaire de contracter.

Les chiffres n'étant pas définitifs, il n'a été intégré ni l'emprunt relais TVA, ni l'emprunt lui-même dans l'encours de la dette de la Ville.

Par contre, le coût de l'annuité 2005 du parking a été intégré dans les intérêts et dans le capital. Il fait état d'un effort massif en matière d'investissement.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles sont dynamiques cette année, par rapport aux conventions et aux mécanismes de dotation en subventions pluriannuelles avec l'intégration des 1 600 000 € de subventions sur le prorata de la subvention dans chacun des grands mécanismes Contrat de Site, Contrat de Pays, ANRU, au titre de la seule année 2005.

En ce qui concerne le partenariat de subventions, la Ville a un partenariat correct avec l'Etat, un partenariat dynamique avec la Région alors qu'il serait possible de faire mieux en ce qui concerne le partenariat avec le Département.

Malgré l'impact incorporé dans les augmentations et dans le capital, il y a une baisse de l'annuité totale.

Une prévision dépassant un seul exercice et se déroulant sur une période assez longue (jusqu'en 2021) a été faite.

Les grands paramètres sont :

- les recettes courantes de fonctionnement qui évoluent de 1,7 % entre 2005 et 2006.
- il y a des taux d'évolution sur l'ensemble de masses qui sont variables selon les années. En ce qui concerne l'évolution en 2006 par rapport à 2005, sont intégrées dans les recettes la démolition de la Gibrande et une démolition à GIAT. L'évolution entre les années qui suivent est plus conséquente.

Parallèlement, il y a des dépenses de gestion dont les frais de personnels. Les variations exprimées sont autour de 2 % chaque année y compris pour la part masse salariale.

Ces paramètres permettent, dans la prévision, d'aboutir à une épargne disponible qui est en légère augmentation sur la période puisqu'elle se situe à 902 000 € en 2010.

Des dépenses et des recettes d'investissement qui varient ont été prévues.

Des taux de subvention relativement prudents ont été prévus. Ils correspondent à 25 % du total de la dépense et un endettement toujours à 2 000 000 € sur la totalité de la période.

En ce qui concerne l'investissement, c'est la poursuite des grands travaux sur le budget 2005. Il y a l'aménagement de la place Bertheaud pour plus de 1 000 000 € qui sera réalisé avec l'ingénierie SEMABL ; il y a les trottoirs du Trech à hauteur de 360 000 € dans le budget mais qui s'étendront sur plusieurs exercices. Cela dépendra pour ces deux aménagements, du montant réel des subventions ANRU dont il sera possible de disposer et notamment de l'échéancier annuel de leur versement.

Des efforts ont été faits sur la réalisation de parkings : parking Saint-Pierre, parking Avenue Victor Hugo. Des investissements vont avoir lieu dans d'autres parkings : les ascenseurs du parking Gabriel Péri vont être refaits, la mise en peinture du parking Bournazel va être réalisée avec cette année l'acquisition de terrain à hauteur de plus de 300 000 €.

Pour la politique en matière de logement et d'habitat, il y a la poursuite de l'OPAH, de l'opération FISAC. La dotation habituelle de 213 000 € a été portée cette année à 300 000 € pour accompagner l'OPHLM notamment par rapport à la réhabilitation de l'ensemble de Cueille. L'OPHLM est en train de négocier un avenant pour réhabiliter la totalité de son patrimoine. Il y aura à terme plus de 800 logements qui seront rénovés. Cet avenant prendra effet sur 4 ans. Il permettra sur les 3 prochaines années de réhabiliter 300 logements supplémentaires.

Il y a ensuite des actions fortes pour la propreté, l'embellissement de la Ville. Il s'agit du suivi fait par les services de la Ville par rapport à des phénomènes comme les tags plus des efforts en matière d'embellissement soit par quartier, soit sur des bâtiments qui appartiennent à la Ville. Cela concerne la Place Saint-Jean, le Square de la rue de la Barrière, l'aire de jeux de la Place Brigouleix, le rachat par la Ville des abords de la quincaillerie Laroche, une opération importante dans le quartier de l'Alverge : plus de 600 000 € vont être destinés à des opérations d'aménagement. Ils sont gérés par la SEMABL. Ils ne figurent donc pas dans le budget de la Ville.

En ce qui concerne le développement des services par rapport à la population, il y a une dynamique par rapport à certains quartiers : quartiers de Maure, de la Croix de Bar.

Le Centre Culturel et Sportif va faire l'objet d'une tranche très importante, l'investissement devant s'élever à plus de 3 500 000 € et étant destiné à transformer cet ensemble sportif qui vieillit mais qui correspond à quelque chose d'essentiel pour le monde associatif tulleste.

D'autres équipements sont améliorés. Au niveau des bâtiments scolaires, 5 sites sont améliorés mais l'action la plus importante est la rénovation de la toiture de l'école Clément Chausson qui se fera sur 3 exercices. 60 000 € sont prévus sur le budget 2005.

Il y a aussi la reconstruction du Mille Club au Centre du Chambon. Un effort important en matière d'aide à l'ensemble des associations et organismes dépendant de la Ville est également réalisé. 1 000 000 € est programmé pour l'ensemble des secteurs.

La solidarité municipale se poursuit. Il s'agit d'aider des organismes fortement liés à la Ville de Tulle notamment le CCAS dont la subvention a été augmentée. Il y a une interrogation par rapport au développement de la prestation de service unique faisant que les recettes sont établies non plus à la journée mais à l'heure. Il en résulte des constatations importantes de diminution des recettes ce qui ne sera pas neutre par rapport au budget de fonctionnement de la Ville.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que cette présentation des investissements est indispensable et précieuse car elle montre qu'en dépit des contraintes de la Ville, la municipalité a été capable de dégager des recettes d'investissement importantes pour couvrir des dépenses d'investissement non moins élevées. Il est possible d'y parvenir par l'autofinancement, par les niveaux de subventions de l'Etat, de la Région tout à fait significatifs dans le cadre de contrats. Cela permet d'avoir une certaine sécurité quant aux propres procédures de financements de la Commune mise à part l'incertitude qui pèse encore sur l'ANRU.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit qu'en ce qui concerne ce budget d'investissement, l'aide de l'Etat et de la région est conséquente surtout celle de l'Etat. C'est ce qui permet d'avoir ce taux élevé. Les subventions sont passées de 1 600 000 € en 2005 contre 232 000 € en 2004. L'Etat ne se désintéresse pas à la Ville de Tulle. Il faut reconnaître l'effort fait.

En ce qui concerne le désendettement, il n'est pas terminé et il est relatif car il y a tout ce qui est budgétisé et une partie de la dette n'apparaît pas.

Ce désendettement est relatif. Il faut cependant s'en féliciter. Les refinancements sont souhaitables mais sont encore conséquents : 150 000 € ce qui n'est pas neutre.

Sur les dépenses comme sur les recettes, le budget est beaucoup plus dynamique que celui de l'année précédente grâce aux aides externes.

*Mademoiselle Christèle COURSAT* répond en ce qui concerne l'activité économique de la Ville. Elle regrette que seules les opérations de Noël restent en mémoire.

Elle s'en félicite cependant car cela signifie qu'il s'agit d'opérations remarquables.

Elle rappelle que les opérations de Noël ont été organisées dans le cadre d'une opération urbaine financée par du FISAC et menées en collaboration étroite avec l'Association des Commerçants sans lesquels rien n'aurait eu lieu. Il s'agit d'un travail mené en concertation avec les entreprises locales.

Il convient de rappeler certaines données.

- en ce qui concerne l'opération FISAC se déroulant sur la période 2002-2006 qui est en cours de validation pour le 3<sup>ème</sup> exercice, il a été réalisé 8 000 000 € d'investissement avec 1 158 000 € de financements.

Elle rappelle qu'il y avait une opération spécifique dans la 1<sup>ère</sup> phase qui était destinée à accompagner les entreprises locales et la Ville a eu 40 dossiers pour plus de 1 055 000 € d'investissement.

Les travaux afférents ont été réalisés essentiellement par des entreprises locales. Ces investissements ont donc été réinjectés dans l'économie.

Elle ajoute que la compétence économique est une compétence dévolue à la Communauté de Communes. Les zones d'activités de la Geneste et des Alleux sont en cours de remplissage total. Il est envisagé d'étendre ces zones d'activités.

Il y a un territoire d'accueil au niveau du territoire communautaire. Il y a de plus une opération Ville de Tulle qui va être mise en place. Il s'agit d'une ORAC.

Le dossier correspondant a été transmis hier à la Région pour validation dans le cadre « des démarches collectives territorialisées » qui permettrait de financer des opérations à caractère sectoriel et des opérations à caractère territorial et toujours à destination des entreprises.

A ce niveau, l'Etat ne se désengage pas puisqu'une partie des financements FRED intervient. Or, il semble logique que l'Etat intervienne au titre des fonds de restructuration des entreprises de la Défense compte tenu de la part que le territoire communautaire a pu constater au cours de ces dernières années.

Elle rappelle que la Ville travaille régulièrement avec l'Association des commerçants : « Tulle : Commerce et Artisanat » qui a pour but d'être un lieu d'échanges, de projets pour les entreprises.

La restructuration de la place Bertheaud avait été abordée. Les commerçants de la place ne sont pas toujours d'accord. Il s'agit de négocier et de tenir compte de leurs remarques.

En ce qui concerne l'activité du commerce et des entreprises locales, il est vrai qu'il y a une stagnation. Cependant cette stagnation est la même dans toutes les villes à l'échelle du territoire de la Corrèze.

Il est possible de trouver des causes par rapport à cette stagnation : des causes qui pourraient être liées aux soldes qui n'ont pas bien marché et ont généré des difficultés de trésorerie pour ces entreprises. Tous les secteurs d'activités ne sont pas touchés, certains fonctionnent très bien.

A ce jour, il y a à Tulle 3 projets d'implantation créateurs d'emplois.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que ce qui se fait est bien mais n'est pas suffisant.

Le vrai débat pour une politique de développement économique comprend 3 volets :

- une politique d'accueil d'entreprises
- une politique d'accompagnement du développement d'entreprises
- une politique d'aide à la transmission d'entreprises

La Ville intervient dans certains domaines mais faut aller beaucoup plus loin. La dynamique n'est pas suffisante. La Communauté de Communes fait ce qu'elle a à faire mais rien n'empêche la Ville d'avoir sa propre politique tout en n'ayant pas la compétence. Il ne faut pas mélanger les deux sujets.

Il faut aussi fédérer un certain nombre d'intervenants à ce sujet.

*Monsieur Jean-Pierre ROSSIN* dit que la zone de Naves et la zone de Favars ne sont pas l'objectif de la Ville car il s'agit de zones particulières.

Il souhaite cependant revenir sur l'implantation de la place Bertheaud.

Il fait état de l'avenue Jean Jaurès qui est devenue un désert.

S'il est pratiqué de la même façon autour de la Cathédrale, il va se passer la même chose qu'à Besançon puisqu'il y a la même configuration avec un fleuve qui coule en bas. Cela signifie que le tissu actuel va être détruit et qu'il va falloir attendre 3 ou 4 ans pour qu'un nouveau se régénère. A-t-on les moyens de détruire 4 ans ?

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la situation de l'avenue Jean Jaurès avec voiture, sans voiture, avec un système mixte, a toujours été difficile depuis 20 ans.

Les commerçants ont demandé des voitures ou l'absence de voiture. Des réussites commerciales ont pu être constatées, des échecs également, mais ils n'étaient pas liés à la présence ou à l'absence de voitures.

Il pense qu'il s'agit d'une véritable question d'urbanisation. Si la situation existante du « tout voiture » est maintenue, ce sera une difficulté pour les commerçants.

L'attractivité commerciale ne tient pas aux seules questions de stationnement, mais à l'environnement, à un dynamisme, à l'attractivité de la Ville.

Il y aura un dialogue avec les commerçants. Tout est négociable. La concertation va se poursuivre. Il y aura une réunion le 8 avril 2005.

Il faut veiller à ne pas pousser les commerçants à demander la voiture partout y compris devant chez eux. Le problème des commerçants ne va pas être résolu en mettant un stationnement devant chaque commerce qui n'est pas forcément occupé par le client mais parfois par le commerçant lui-même.



Toute solution unilatérale va être écartée. Les décisions seront prises dans le dialogue.

Sur la place de la Cathédrale, il y a un défi important à relever. Il y a du stationnement, une forte déclivité empêchant toute activité, l'impossibilité de réaliser toute animation sauf le marché le samedi.

Il pense qu'il convient de réaliser une opération en veillant à ne pas déstabiliser le fonctionnement commercial. Il faut donner des signes de volontarisme qui évitent l'immobilisme.

*Monsieur Jean-Pierre ROSSIN* dit que l'idée est de réaliser une transversale. Il faut une circulation, un flux car il s'agit d'une « économie de cueillette ».

*Monsieur François HOLLANDE* dit que les commerçants ne « cueillent » pas les clients en les faisant ralentir ou en les mettant dans les embouteillages mais en leur permettant de stationner là où ils doivent stationner, d'accéder au commerce de leur choix le plus facilement possible et avec une attractivité.

Actuellement la pénétrante ou rue du marché ne permet pas aux commerçants de « récupérer » facilement. Cet engorgement ne justifie pas l'arrêt pour faire des courses chez les commerçants. Ce n'est pas là que se trouvaient le plus de stationnements faciles. C'est donc un endroit de passage qui peut aussi finalement nuire aux commerçants.

Une décision va avoir lieu. Le choix se fera dans la concertation. Il faut que chacun comprenne ce que doit être une fonction de ville et une fonction commerciale, les deux logiques n'étant pas contradictoire : il n'y a pas de ville qu'avec des commerces et il n'y a pas de commerces sans ville. Cela devient donc l'intérêt général.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* fait état de l'article du groupe « Tulle Avenir » paru dans Tul'Mag. Il s'agit d'un mélange entre une appréciation abrupte du budget alors que n'avait eu lieu que le débat d'orientations budgétaires et un retour à la polémique sur les passerelles.

Sur l'observation concernant le budget, il est dit que la situation de la Ville a été laissée dans un excellent état et que la majorité actuelle la détériore.

C'est une appréciation audacieuse. L'ancienne municipalité a-t-elle laissé une situation assainie ? Peu de choses avaient été faites et il n'avait donc pas été nécessaire d'engager de fortes dépenses.

Quant aux opérations importantes qui avaient été engagées, le financement en avait été reporté sur le mandat suivant.

Or la nouvelle municipalité a du réaliser des emprunts pour couvrir le financement de ces investissements. Les subventions n'étaient, en effet, pas toutes attribuées et il n'y avait pas d'inscription concernant les emprunts requis. La situation n'était pas assainie mais minée. Le rapport de la Cour des Comptes évoquée en fait état.

Il rappelle que lorsqu'il avait été proposé de déléguer le service de restauration, il avait été précisé qu'il ne coûterait plus rien à la Ville sauf que cela figure encore pour 402 000 € au budget versés à Avenance.

La précédente municipalité a laissé un très fort besoin de financement dans le recours à l'emprunt et une forte perspective dans les dépenses de fonctionnement.

Il est indiqué que les dépenses de fonctionnement sont trop fortes. Il demande dans quels secteurs il est souhaité une baisse des crédits.

Il ajoute que la Ville va donner en 2005, 1 282 000 € pour les pompiers, pour le contingent, le transfert des charges, pour la participation de la commune au SIVU, pour la construction de la caserne. Il s'agit d'une dépense importante.

Il y a un certain nombre de dépenses que doit assurer une collectivité et qu'il ne lui reste ensuite que peu de marges de manœuvres.

En matière de financements, l'Etat aide cette année à travers le Contrat de Site, le Contrat de Pays et l'ANRU.

Le Contrat de Site est lié à un sinistre, aux difficultés qu'a connues la Ville.

Pour le Contrat de Pays, il y a un engagement important à travers le FNADT, le volet territorial. Ce contrat avait été négocié sous le précédent Gouvernement.

Le volet territorial inscrit pour la Région avait aussi été négocié précédemment. Il salue l'effort de la Région alors que la Région Limousin n'est pas importante.

Le Conseil Général n'apporte plus son soutien à la Ville. Il interviendra un peu au niveau des Contrats de Pays.

Il n'y a pas d'aide cette année au niveau des équipements sportifs. Pour la voirie rurale, la Ville ne sait pas si elle bénéficiera d'une aide. Quant à la voirie urbaine par définition, les villes n'ont pas d'aide.

Deux opérations en matière de travaux scolaires ont été retenues dont la première tranche de l'Ecole Clément Chausson.

Le domaine économique est important et les différentes parties concernées doivent conjuguer leurs efforts. Les investissements individuels n'ont pas été conséquents ces dernières années.

Il est inquiétant de la voir le Zone de la Montane nue depuis si longtemps.

Aujourd'hui le SYMA s'est réuni. Il a été décidé que le terrain serait vendu à Borg Warner. Il s'agira de la première installation. D'autres auront peut être lieu.

Il a été évoqué le déplacement d'une entreprise venant d'Egletons. Il ne pense pas que ce soit comme cela que le Département va s'enrichir.

Un projet afférent au tourisme est examiné. Il est possible, en effet, d'imaginer autre chose.

Le développement économique est fonction du pouvoir d'achat.

Le budget tel qu'il a été décrit est un budget d'une grande ampleur, bien ciblé sur des secteurs et des besoins importants.

Il y a le budget et la Convention Publique d'Aménagement qui est un intermédiaire considérable en matière d'investissement.

Il ne s'agit pas d'un budget de repli témoignant d'une pause. C'est un budget réaliste. Les réflexions ont été conduites sagement, avec clairvoyance.

Il est difficile de répondre aux besoins des citoyens notamment en matière sociale et aux besoins d'équipements nécessaires.

L'urbanisme et la Ville n'appartiennent pas à une catégorie sociale mais à toutes les catégories sociales. Elles doivent remplir des fonctions multiples : celles du commerce, du tourisme, de la qualité des paysages urbains.

Les débats afférents à ces opérations doivent prendre en compte 'l'intérêt général.

*Monsieur Michel CAILLARD* dit que les 35 heures avaient été présentées comme la solution à des problèmes sociaux, au chômage.

Or, le chômage augmente malgré tout. De plus, cela a bloqué le pouvoir d'achat.

*Madame Dominique GRADOR* dit qu'il faut aussi considérer tout ce que fait la Région en matière de fonctionnement d'un certain nombre de structures notamment culturelles ou de formation.

Elle rappelle qu'il y a quelques jours, la Commission Permanente du Conseil Régional a voté la somme de 2 000 000 € allouée à Borg Warner.

C'est une décision qui intervient suite à un plan social donc sans contrepartie en matière de création d'emplois.

C'est le mérite de la Région d'avoir négocié une convention à la fois avec la Direction de l'entreprise, les représentants des salariés et les cadres, qui, sans garantir la création d'emplois qui ne peut être adossée à cette prime, garantit le maintien de l'emploi et de l'activité sur 7 ans ; garantit une capacité d'étude et de développement de cette entreprise à travers l'exigence de maintenir la possibilité de continuer à travailler sur des prototypes qui constituent la garantie du devenir de cette entreprise.

Dans le domaine économique, la Région vient de montrer qu'elle sait prendre des responsabilités sur des dossiers importants pour lesquels elle n'était pas préparée à intervenir.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit qu'il s'agit d'un effet de la décentralisation.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que pour une Ville comme Tulle, s'il n'y a pas un soutien des grandes collectivités au-delà de l'Etat, il est difficile d'assumer les charges de Ville centre en matière de stationnement, de culture, ...

Monsieur Michel CAILLARD a évoqué le changement de statut de l'Ecole Nationale de Musique et de danse. Il se demande si c'est dans le sens de la municipalisation. Il vaudrait mieux éviter cela. Si l'Etat se retire de l'ENMD, que deviendra la Ville ?

La Ville a besoin de ces interventions.

Le Conseil Général n'a pas financé un parking qui est un parking central permettant de desservir beaucoup d'administrations de l'Etat mais aussi départementales. Il trouve qu'il n'est pas dans son devoir.

De même sur un certain nombre d'interventions urbaines, il aurait été normal que le Conseil général puisse accompagner la Ville.

Sur la grande opération du Centre Culturel et Sportif, il aurait été justifié d'aller au delà de 6 %. La Ville a un besoin impérieux de ces aides.

La Ville avait réussi, sous le précédent Gouvernement, à obtenir des dérogations, des crédits du Ministère de la Ville. Sans cette opération, la Ville ne pourrait pas prétendre aux dispositions de l'ANRU. Il est difficile d'obtenir les crédits promis. Il est difficile d'obtenir la solidarité de l'Etat.

Il est vrai que la Ville n'entre dans aucune procédure urbaine classique.

Le Contrat de Pays avait été signé il y a quelques années. La Région y prend plus que sa part et le Conseil Général moins que sa part.

Le Contrat de Site vient pour compenser les pertes d'emplois substantielles du GIAT et ce qu'il faut faire pour aménager le quartier. Il faut faire en sorte d'aider la Ville, c'est le premier devoir de l'Etat.

Sur l'activité économique, il ne s'agit pas seulement d'une compétence à partager entre la Ville et la Communauté de Communes.

Il n'y a pas beaucoup de terrains sur la commune à offrir à des entreprises d'une taille respectable. Il est possible de favoriser certains développements, de mobiliser les commerçants. Christelle COURSAT s'y est beaucoup consacrée. Il faut favoriser l'artisanat, aider au moins à la reprise de commerces et d'artisans.

L'installation d'une grande entreprise même sur le site de Borg Warner est difficile. C'est la Communauté de Communes et le SYMA qui peuvent prendre cela en charge.

Les promesses qui avaient été faites pour la Zone Corrèze Montane faisaient état de 1 000 emplois à la clé. Il n'y a pas eu un emploi créé à ce jour.

La création d'emplois ne peut résulter que de la coordination.

La Chambre de Commerce et d'Industrie n'a apporté que le Pôle Bois en matière de création d'entreprises. Cela doit être difficile.

L'entreprise CREACAR a été installée à Ussel avec des fonds FRED liées aux pertes d'emplois du GIAT. Celle-ci a disparu après quelques jours et ne semble ne pas avoir pris l'argent.

Il y a eu des crédits SOFRED. Quelques emplois ont pu être créés.

La deuxième entreprise qui s'est installée dans le Pays de Tulle, c'est TRANSCOM. Elle offre plus de 400 emplois.

Corrèze Expansion : le Département a créé une structure pour aller démarcher des entreprises. Cela est une bonne opération. Or, Corrèze Expansion n'a amené aucune entreprise, n'a fait aucune proposition.

Il faut coordonner les efforts, mobiliser les énergies, faire en sorte d'être réactif, réceptif. L'accueil est très important.

Vivre et Entreprendre en Pays de Tulle fait ce qu'elle peut avec peu de moyens venant de l'Etat et du Conseil général, c'est encore la Région qui intervient.

Le développement est important. Il faut travailler d'avantage avec Corrèze Expansion, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et avec l'Etat.

Ces derniers mois, l'Etat a apporté son soutien à chaque fois que cela lui a été demandé notamment sur l'affaire de Borg Warner. Borg Warner va s'en aller.

Suite à une rencontre avec les dirigeants, il semblerait que l'entreprise soit pérennisée pour quelques années dans le bassin d'emploi de Tulle.

La reconversion du site de Borg Warner n'est pas aisée.

Le Conseil Municipal va sûrement devoir désigner un certain nombre de conseillers pour voir ce qui va être proposé à Borg Warner.

Ni la Commune, ni la Communauté de Communes ne va racheter ces terrains. L'entreprise devra faire un choix pour céder son terrain.

Pour GIAT, il y a eu des pertes d'emplois importantes. Une imprimerie a été créée. Une délégation de la DCMAT va s'installer. Cela prend du temps.

Le petit calibre est toujours attendu. Or cette activité part de Saint Chamont, ce qui est difficile à accepter pour les salariés de cette ville.

En ce qui concerne les affaires économiques, il vaut mieux être prudent, discret et pas dans la revendication.

Sur le terrain de la Gare, il avait été présenté sous l'ancienne municipalité un programme d'inter modalité de la Gare pour un coût d'environ 2 000 000 €.

Aujourd'hui, il a été possible de convaincre la SNCF de vendre son espace.

Il a fallu attendre plusieurs mois à cause de la gare bois dont il était dit qu'elle était l'avenir de Tulle.

Il a fallu des délais très longs pour acquérir une partie de cette parcelle.

Le travail va être mené en commun avec la Communauté de Communes afin de savoir quel espace doit être libéré, à quelle fin afin de ne gâcher aucune occasion de développement.

---

Toutes les opérations présentées au budget sont le fruit d'un travail collectif. Elles génèrent le changement de la Ville. La Ville doit encore changer.

## **a2 - Vote des taux d'imposition**

**Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes locales comme suit :**

	Bases 2005	Taux 2005	Produit 2005
TH	17 624 000	12,34	2 174 802
FB	15 042 000	34,44	5 180 465
FNB	50 600	98,57	49 876

TOTAL		7 405 143
-------	--	-----------

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

### **b - Eau**

*Monsieur Michel BREUILH* dit que la surtaxe de 0.007 € qui avait été votée en 2004 n'a pas été appliquée par le concessionnaire en 2004.

En 2005, il y aura par rapport à l'utilisateur la perception de la surtaxe 2005 mais aussi de la surtaxe 2004 puisqu'elle n'a pas été imputée sur le compte des usagers.

C'est essentiellement la surtaxe qui alimente le budget de l'Eau. Il n'y a pas d'emprunt.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

### **c - Assainissement**

*Monsieur Michel BREUILH* dit que l'emprunt s'élève à 135 000 €. L'équilibre se fait par la surtaxe qui reste inchangée.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

### **d - Atelier Maugein**

*Monsieur Michel BREUILH* dit que ce budget ne peut être clos car il reste une partie des loyers 2002 à régler.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

### **e - Installations Economiques**

Il y a une volonté de désendetter le budget affaires économiques car le montant des loyers se réduit dans la mesure où il y a des ventes.

La vente des bâtiments génère une baisse du montant des loyers et donc il convient de baisser le niveau d'endettement.

Il y a cette année un apport du budget général au budget des affaires économiques à hauteur de 74 300 €.

## **2 - Vote de la surtaxe Eau**

Il est proposé au Conseil municipal de voter une surtaxe sur le budget eau de :

**0,07 €**

Celle-ci permettra d'équilibrer la section d'exploitation du Budget Annexe de l'Eau avec une recette supplémentaire de 76 300 € pour un volume attendu de 1 090 000 m<sup>3</sup>.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

## **3 - Vote de la surtaxe Assainissement**

Il est proposé au Conseil municipal de voter une surtaxe sur le budget assainissement de :

**0,13 €**

Celle-ci permettra d'inscrire une recette au budget primitif à hauteur de 123 033 € hors régularisation Sade pour un volume attendu à 946 409 m<sup>3</sup>.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

## **4 - Vote des comptes administratifs 2004 a -Ville**

*Monsieur Michel BREUILH* dit que :

### • Section d'Investissement :

En 2004, il y a toujours la constatation comptable d'importantes immobilisations à hauteur de 6 300 000 €. Cela traduit l'effort d'investissement réalisé.

En terme de recettes de fonctionnement, il y a une baisse des subventions qui a été observée en 2004. Beaucoup de subventions pour les berges avaient été comptabilisées en 2003.

Le montant d'emprunts à hauteur de 2 000 000 € est le montant classique prévisible.

### • Section de Fonctionnement :

Le total des dépenses réelles est similaire en 2003 et 2004.

Les charges à caractère général sont en baisse car elles incorporaient en 2003 treize mois de fonctionnement.



Le maintien de ce montant à un niveau identique s'explique par une hausse de la masse salariale de 2,9 % entre 2003 et 2004.

Globalement, il y a eu une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En terme de recettes de fonctionnement, il y a eu une analyse comparable à celle observée sur la prévision.

Les recettes sont en légère rétractation d'environ 100 000 €. Cette rétractation s'explique en partie par les produits des services.

Au niveau des dotations et participations, il y a une baisse de 200 000 € s'expliquant par une subvention RHI exceptionnelle en 2003. Cette tendance illustre une tenue des charges de fonctionnement et des masses importantes dans les investissements proposés.

*APPROUVE par 24 voix  
pour et 7 abstentions  
Monsieur le Maire ne prenant pas part au  
vote*

**b - Eau**

*vote*

*APPROUVE par 24 voix  
pour et 7 abstentions  
Monsieur le Maire ne prenant pas part au*

**c - Assainissement**

*vote*

*APPROUVE par 24 voix  
pour et 7 abstentions  
Monsieur le Maire ne prenant pas part au*

**d - Usine Maugein**

*vote*

*APPROUVE par 24 voix  
pour et 7 abstentions  
Monsieur le Maire ne prenant pas part au*

**e - Installations Economiques**

*vote*

*APPROUVE par 24 voix  
pour et 7 abstentions  
Monsieur le Maire ne prenant pas part au*

**5 - Approbation des comptes de gestion 2004 du comptable**

**a - Ville**

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**b - Eau**

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**c - Assainissement**

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**d - Usine Maugein**

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**e - Installations Economiques**

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**6 - Affectation des résultats 2004**

Après avoir procédé au vote des comptes administratifs 2004, il convient d'affecter les résultats bruts comme suit :

**a - Ville**

- Résultat d'investissement : *déficit de 3 133 998,88 €*

\* Inscrit en dépenses de la section d'investissement à l'article 001 - Déficit antérieur reporté

- Résultat de fonctionnement : *excédent de 3 129 603,69 €*

\* Inscription de **2 301 451,88 €** en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 - Réserves

\* Inscription de **828 151,81 €** en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 - Excédent antérieur reporté

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**b - Eau**

- Résultat d'investissement : *déficit de 10 413,03 €*

\* Inscrit en dépenses de la section d'investissement à l'article 001 - Déficit antérieur reporté

- Résultat de fonctionnement : *excédent de 152 895,14 €*

\* Inscription de **150 335,03 €** en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 - Réserves

\* Inscription de **2 560,11 €** en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 - Excédent antérieur reporté

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**c- Assainissement**

- Résultat d'investissement : *déficit de 54 652,33 €*

\* Inscrit en dépenses de la section d'investissement à l'article 001 - Déficit antérieur reporté

- Résultat de fonctionnement : *excédent de 415 788,41 €*

\* Inscription de **408 124,33 €** en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 - Réserves

\* Inscription de **7 664,08 €** en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 - Excédent antérieur reporté

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

#### **d - Installations Economiques**

- Résultat d'investissement : *déficit de 79 984,62 €*

\* Inscrit en dépenses de la section d'investissement à l'article 001 - Déficit antérieur reporté

- Résultat de fonctionnement : *excédent de 223 620,23 €*

\* Inscription de **90 569,62 €** en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 - Réserves

\* Inscription de **133 050,61 €** en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 - Excédent antérieur reporté

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

### **7 - Attribution de subventions aux associations**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations pour un montant total de **995 018 €** répartis comme suit :

**1 - secteur sportif** 188 672 €

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

*Monsieur Alain LAGARDE* dit que les subventions sont contenues en raison de critères mis en place depuis 2001.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**2 - secteur culturel** 435 158 €

*Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS*

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que le montant global des subventions pour la culture s'élève à 435 158 €.

La commission culturelle a travaillé sur des propositions et globalement pour l'ensemble des associations, il y a eu la reconduction des crédits de 2004.

S'il y a cependant une hausse, elle vient essentiellement d'un effort un peu plus important concernant la Cité de l'Accordéon mais cela reste raisonnable par rapport à l'importance et à l'impact qu'ont les Nuits de Nacre. Il s'agit d'un événement structurant.

En ce qui concerne les 7 Collines, c'est-à-dire le Théâtre Municipal et sa programmation, certains élus de l'Opposition ont remis en cause le fonctionnement des 7 collines et d'autre part parce qu'il y a eu une augmentation de la subvention.

Le choix de gestion fait concernant le Théâtre de Tulle, c'est-à-dire une gestion concédée à une association, permet des co-financements importants et il souligne l'effort de la Région, du Département et de l'Etat qui permet d'alléger le budget.

Un Théâtre géré en régie implique que la Ville supporte la totalité du fonctionnement budgétaire.

La subvention de la Ville équivaut à 40 % des subventions du Théâtre.

Il y a eu une augmentation de 15 000 € car une démarche avait été initiée il y a quelques années sur une labellisation de scène nationale sur laquelle le Ministère de la Culture de l'époque avait pris une décision de principe positive qui impliquait que les 7 Collines prennent en compte un certain nombre de missions nouvelles pour élargir leur rayonnement.

A la suite de cet engagement, l'Etat s'est désengagé sur l'accord des labels et d'autre part, il y a eu un retrait de certaines subventions y compris de certains apports exceptionnels.

En 2004, les 7 Collines, sans qu'il y ait eu une dérive de gestion, se sont trouvées dans une situation déficitaire compte tenu du fait que certains financements qui étaient budgétisés et logiquement attendus, ne sont pas venus.

Tous les partenaires ont donc financé ce déficit : la Ville pour 15 000 €, le Département, la Région et l'Etat ont en dernier lieu ajouté un apport exceptionnel de 20 000 € qui sera reconduit pour 2005.

Il a été convenu que désormais le budget des 7 Collines ne devrait pas intégrer les subventions exceptionnelles qui auraient pu être obtenues à un moment donné notamment en 2003 mais qui ne sont pas aujourd'hui réalisées. Ce budget correspond à la réalité des engagements des 7 Collines.

Il dit qu'il serait intéressant, comme cela a été fait pour la Salle des Musiques Actuelles, que le Conseil Municipal ait un point d'information sur ce qu'est aujourd'hui le Théâtre, sur les missions qu'il assume.

Il dit qu'il va le plus souvent possible assister aux représentations au Théâtre car il pense que c'est un des aspects de sa mission.

Il dit que les salles sont le plus souvent pleines avec un public très diversifié, avec un effort d'ouverture des publics. Le nombre d'abonnés a beaucoup augmenté.

Les 7 Collines remplit un rôle essentiel dans le paysage tulliste qui ne concerne pas que la culture et les cultureux mais c'est un rôle qui concerne la vie locale et l'attractivité de la Ville de Tulle.

*Monsieur Jean – Paul DUSSOURD* dit qu'il y a un déficit structurel chronique. Le même problème est rencontré chaque année. Il n'y a pas de trésorerie. Les subventions arrivent trop tard. Les agios sont pris par la banque. Il faudra changer le mode de gestion de cette structure.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que ce dont ont besoin les gens, c'est d'abord de travailler et d'être aidés. Il pense qu'il aurait été plus convenable que des efforts soient cette année faits à ce niveau là.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* répond que l'effort qui intervient en 2005 vient pour rééquilibrer et remettre à zéro une situation déficitaire de 2004.

Cette effort se traduira sur la programmation 2005 non pas jusqu'au mois de juin puisque les contrats sont signés mais sur le début de la saison 2005-2006.

La programmation sera allégée pour rentrer dans le budget. L'Etat avait évoqué une façon de réduire les déficits : il s'agissait de supprimer les randonnées de la culture pour trouver l'équilibre.

Cela signifiait que les 7 Collines cessaient d'avoir l'ambition de rayonner sur le Pays de Tulle et l'ensemble du Département.

Cela aurait entraîné une logique de déperdition et de déclin de cette structure qui aurait connu les mêmes problèmes à moyen terme.

Par contre, concernant les randonnées de la culture, il est prévu un allègement des charges artistiques.

*Monsieur Christian PRADAYROL* demande si des subventions exceptionnelles seront allouées en 2005 aux 7 Collines.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit qu'il s'engage à ne pas en solliciter. Cette règle a également été posée par le Département et par la Région.

*Monsieur Michel CAILLARD* demande combien de personnes sont payées sur le budget des 7 Collines.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que 12 personnes sont employées à temps plein et il y a aussi des vacataires.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il faut maîtriser toutes les dépenses et celles de la culture comme les autres.

Tout le monde doit faire un effort pour maîtriser les charges y compris les charges indues.

Pour le cas des 7 Collines, le Théâtre a été privé d'un certain nombre d'interventions qui lui avaient été promises notamment du côté des crédits européens.

Ce déficit qui est un déficit conjoncturel lié à un défaut de subvention telles qu'elles avaient été prévues, va être pour partie compensé par l'intervention du Conseil Général en 2005.

Il a fallu que le Conseil Régional, la Ville et l'Etat fassent un effort.

Si l'Etat n'avait pas fait cet effort, les autres partenaires ne seraient pas intervenus et une partie de l'activité des 7 Collines n'aurait pas pu continuer.

Lors d'une réunion, il a été clairement dit que les interventions supplémentaires de l'Etat, de la Région, du Conseil Général seraient pérennisées dans une nouvelle convention et que cela se ferait avec ces enveloppes et pas d'autres.

*APPROUVE par 24 voix  
pour et 7 abstentions  
Madame Magali LACHASSAGNE ne  
prenant pas part au vote pour la subvention allouée  
au « 7 Collines »*

**3 - secteur social**

98 723 €

*Rapporteur : Madame Janine PICARD*

*Madame Janine PICARD* observe qu'il y a des inconnues dans ce budget.

- La première est l'impact de la mise en place de la PSU concernant le paiement à l'heure des familles pour les crèches. Une estimation a été faite pour janvier et février.

Pour chaque mois, cela génère plus de 2 000 € de pertes.

- Deuxièmement, le Foyer de la Poste doit être mis en service au mois de juin. Il y aura une visite du Foyer fin avril.

Une subvention importante de l'ANRU devait être versée à l'OPHLM. Cette subvention ne devrait finalement pas être allouée.

Le loyer que le CCAS devra verser à l'OPHLM pour ce Foyer sera forcément important. Il y aura évidemment une répercussion sur les locataires mais ils n'ont pas tous l'allocation logement.

De plus, la superficie de ces logements n'est pas importante. Il s'agit de petits logements et le prix du loyer ne peut pas être trop élevé.

- La précarité se développe. Les difficultés financières touchent de plus en plus les ménages à revenus modestes.

Une assistante sociale du CCAS a reçu hier 12 personnes pour aider au paiement des factures EDF.

- En outre, il y a un désengagement de la Caisse d'Allocations Familiales concernant les aides aux vacances pour les enfants.

---

En ce qui concerne les associations à caractère social, en Commission des Affaires Sociales, il a été décidé à l'unanimité que l'année prochaine, lors de l'envoi des dossiers de demande de subventions, il serait demandé aux associations de bien vouloir mentionner quel est l'impact et le service rendu sur la Ville.

Un tri a été fait dans les associations car certaines se présentaient avec des budgets excédentaires.

Vu la montée en charge de la précarité, il a été décidé de donner davantage aux associations caritatives. La Croix Rouge, le Secours Populaire, le Secours catholique, les Restos du Cœur, Tulle Solidarité, l'UDAF et également l'ODCV ont eu des subventions « normales » et ont bénéficié de subventions exceptionnelles plus importantes.

Cela ne signifie pas que cela sera reconduit l'an prochain.

Le montant total des subventions accordées est de 98 723 €.

La subvention allouée au COS est de 61 000 €. Une aide est accordée par la Ville au personnel dans le cadre du COS. La subvention du FJT est aussi importante.

Pour l'Accompagnement Scolaire, ont été attribués 16 129 €, ce qui entre dans le cadre des CEL.

Monsieur François HOLLANDE dit que cet exposé n'était pas réjouissant pour ce qu'il révélait de la situation sociale des villes centre ou des villes Préfecture.

Il a le sentiment que l'Etat laisse un certain nombre de situations difficiles à la Ville de Tulle notamment en matière d'asile ou d'immigration.

Il va demander des vérifications car il ne voudrait pas que par facilité ce soit sur la Ville de Tulle que soient laissées les situations sociales les plus difficiles car cela se répercute sur le CCAS.

Il ne s'agit pas de dire que la misère n'aurait pas de place à Tulle. Elle est là où elle doit l'être.

Or, Tulle ne doit pas être la seule collectivité à régler les problèmes de l'ensemble du Département.

*Madame Janine PICARD* dit qu'il y a aussi le problème des jeunes qui arrivent des Territoires d'Outre Mer et qui se trouvent dans des situations financières catastrophiques. Elle pense qu'il y a une responsabilité au niveau de l'Education Nationale.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'au-delà des situations sociales, il y a des conséquences financières. Cela pèse sur le budget municipal.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**4 - secteur économique** 227 271 €

*Rapporteur : Mademoiselle Christèle COURSAT*

*Mademoiselle Christelle COURSAT* dit que l'intervention auprès de l'UDOTSI a été supprimée.

S'il y a une opération à caractère purement Tulliste ou touchant le territoire tulliste, il pourra cependant y avoir une subvention exceptionnelle.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**5 - secteur agricole** 1 050 €

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**6 - secteur anciens combattants** 1 980 €

*Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS*

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**7 - secteur administration générale** 550 €

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**8 - secteur jeunesse loisirs** 15 105 €

*Rapporteur : Madame Magali LACHASSAGNE*

*Madame Magali LACHASSAGNE* dit que les montants des subventions allouées aux associations sont variables de l'une à l'autre. Cela est lié à leur nature et à leur objet.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**9 - secteur environnement** 1 750 €

*Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS*



*Monsieur Philippe BERNIS* dit que Corrèze Environnement a recruté un salarié permanent chargé de mettre en place son projet ICAR en relation avec le Conseil Régional.

Il s'agirait d'un centre de ressources pour les habitants de Tulle et du Pays de Tulle sur les problèmes qui se posent en matière d'écologie et d'utilisation d'énergies renouvelables.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**10 - secteur jumelage** 2 650 €  
*Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS*

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**11 - secteur démocratie locale** 5 575 €  
*Rapporteur : Madame Magali LACHASSAGNE*

*Madame Magali LACHASSAGNE* dit que le loyer de l'apport de l'association Colline des Fages est pris en charge par la Ville.

*Monsieur Michel CAILLARD* demande ce qu'il en est pour les autres associations de quartier.

*Madame Magali LACHASSAGNE* répond que pour la Maison de quartier de Virevialle, le loyer est payé par l'association Jeunesse et Culture Virevialle.

Le loyer était en 2004 de 400 €. Il y a une convention d'utilisation de la Maison de quartier avec les différentes associations.

Jeunesse et Culture Virevialle étant l'association qui utilise le plus la salle, elle participe au règlement des charges afférentes dans la mesure où ses activités génèrent des recettes. Tous les ans le loyer est réévalué.

Pour les Fages, tant que l'association n'a pas d'activités lui permettant des rentrées d'argent, elle ne peut dégager des financements pour régler ces charges.

Beaucoup d'associations sont logées gratuitement par la Ville de Tulle. Dans la mesure où il s'agit de soutenir un Comité de quartier qui se crée et qui est relativement dynamique, il convient de mettre à sa disposition un local.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

**12 - divers organismes** 16 129 €  
*Rapporteur : Madame Janine PICARD*

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 abstentions*

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

## **8 - Approbation de conventions entre la Ville de Tulle et les associations définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées à ces dernières**

Une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 Euros doit désormais conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Cette obligation résulte des dispositions combinées de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

La convention devient une pièce justificative des paiements.

**Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions à intervenir avec les associations et organismes bénéficiaires, au titre de l'année 2005, d'une subvention municipale d'un montant supérieur à 7 500 euros pour les secteurs sportif et culturel et à 23 000 euros pour les autres secteurs. Il convient en outre d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents.**

Les associations et organismes avec lesquels il convient de souscrire ces conventions sont les suivants :

- Secteur culturel :
  - \* *Cité de l'Accordéon*
  - \* *Les Sept Collines*
  - \* *Association Maison des Métiers d'Art*
  - \* *Associations des Concerts du Cloître*
  - \* *Elizabeth My Dear*
  - \* *Peuple et Culture*

*APPROUVE à l'unanimité*

- Secteur sportif :
  - \* *Sporting Club Tulliste*
  - \* *UST Basket*
  - \* *Eva-Sport*
  - \* *Volley Tulle Naves*
  - \* *Tulle Athlétic Club*
  - \* *ECT/ASPTT*
  - \* *Veloce Club Tulliste*

*APPROUVE à l'unanimité*

- Secteur Economique
  - \* *Impact*
  - \* *Syndicat d'Initiative*
  - \* *Vivre et entreprendre en Pays de Tulle*

APPROUVE  
à l'unanimité

- Secteur Social  
\* *Comité des Oeuvres Sociales*

APPROUVE à l'unanimité

## 9 - Demandes de subventions

### - Agence Nationale de rénovation Urbaine et projet urbain de Tulle - Information

Le dossier de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de Tulle s'inscrit dans la continuité des engagements de l'Etat au titre de la précédente Opération de Rénovation Urbaine signée en décembre 2001. Le programme qui sera présenté reprend le solde financier de l'ORU (1,8 millions €) auquel se greffent les opérations de l'OPHLM.

La maquette financière ci-jointe correspond à une participation de l'ANRU majorée. Une décision prochaine du conseil d'administration de l'Agence devrait entériner ces taux : 50% pour les aménagements urbains.

Les programmes d'aménagement éligibles dans le précédent contrat seront repris annuellement dans la programmation financière de l'ANRU. On peut citer notamment le Centre Culturel et Sportif, l'aménagement de la place Bertheaud et plus généralement les aménagements urbains du centre ancien.

Le programme de Tulle sera traité en dossier « isolé » comme 400 sites en France ; il ne s'inscrira pas dans une démarche contractuelle. La programmation financière sera annuelle et vraisemblablement son enveloppe et sa répartition seront soumises à des arbitrages.

*Monsieur Michel BREUILH* indique que les opérations prévues sont l'ensemble des opérations de l'ancienne ORU : l'aménagement de la place Bertheaud, la requalification de l'avenue Charles de Gaulle, les abords des logements RHI, Marc Eyrolles, l'aménagement du Square Baluze, la réhabilitation du Centre Culturel et Sportif auxquelles se rajouteront des opérations d'habitat social qui seraient intégrées dans le dossier isolé de Tulle.

Ces opérations sont principalement portées par l'OPHLM : la réhabilitation de l'immeuble Saint Pierre II, la démolition de la Gibrande et la construction de 9 logements aux Fages.

Les montants des subventions possibles ne sont pas encore connus. De plus, l'échéancier des crédits annuels n'est pas encore connu.

Le Plan BORLOO prévoit 100 000 000 € par an sur 5 ans concernant, dans le cadre des opérations isolées, 400 sites.

Il est apparu nécessaire dans le cadre de ce programme d'avoir des dotations fortes en 2005 et 2006.

Pour l'instant, le nombre de sites opérationnels est relativement faible. Par contre, d'ici deux ans, l'ensemble des sites potentiels vont être demandeurs.

Les montants des subventions annuelles vont déterminer de façon importante le lancement de deux grosses opérations : l'opération de rénovation du Centre Culturel et Sportif car sur 2005, il est proposé presque 500 000 € et l'aménagement de la Place Bertheaud pour le même montant.

Le montant attribué permettra d'engager les opérations. Il est proposé d'acter le plan de financement et la nature des opérations.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que le document correspond aux attentes de la Ville. Les décisions politiques seront prises au niveau national et les crédits seront délégués au niveau local.

La question est de savoir la date à laquelle seront prises les décisions et à quel moment il sera possible d'avoir les délégations de crédits.

*Monsieur Michel BREUILH* dit que les interrogations sont liées au montant des taux de subvention. Il y a deux opérations isolées sur la Corrèze : Tulle et Brive pour le quartier de Tujac.

Les taux connus sont ceux qui se rapportent aux opérations ANRU classiques et qui ne sont pas validés pour les opérations isolées. Les négociations avec les services de l'Etat et de l'ANRU sont en cours.

Il faudra aussi négocier année par année des crédits de paiement. Les versements annuels sont délégués année par année.

Chaque année, il faut voir quel est le montant versé en Limousin qui sera reversé pour les opérations isolées en Limousin.

Il faut que les crédits 2005 et 2006 soient au maximum mobilisables pour Tulle.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il a un dossier étayé. Il faut attendre la décision politique.

#### **A- Réhabilitation et mise en sécurité du Centre Culturel et Sportif - Approbation du plan de financement modifié**

Compte tenu des éléments énoncés, il convient de revoir le plan de financement afférent à la réhabilitation et à la mise en sécurité du Centre Culturel et Sportif qui avait été approuvé par délibération du 25 juin 2004.

**Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **B - Demandes de subventions au titre du Contrat de Site 1 - Acquisition des abords de la quincaillerie Laroche**

**La SEMABL, dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement, réalise les travaux d'aménagement de parcelles aux abords de la quincaillerie Laroche afin de les requalifier par un travail paysager.**

**Cette opération permettra d'impulser la restructuration des espaces adjacents au Quai de Rigny à proximité desquels les friches urbaines se sont multipliées.**

**La SEMABL revend ensuite à la Ville les espaces requalifiés, en intégrant les coûts d'aménagement.**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider l'acquisition des abords de la quincaillerie Laroche après aménagement de ces derniers par la SEMABL
- de solliciter une subvention du FNADT à hauteur de 36 800 € pour le financement de cette opération dont le coût s'élève à 169 468 € sachant que la somme subventionnable est limitée à 46 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **2 - Création d'une liaison routière entre la rue du 9 juin 1944 et la rue du Tir**

Suite à la cession par le GIAT d'une bande de terrain de largeur 10 ml située entre la rue du Tir et la rue du 9 juin 1944 actuellement en impasse pour la circulation automobile publique, il convient d'aménager cette voie de liaison importante pour le développement du quartier. Dès le déplacement du poste de garde GIAT, cette voie à double sens de circulation avec trottoirs de chaque côté, permettra un meilleur accès à ce site ainsi qu'aux autres établissements installés récemment sur cette zone libérée.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider la réalisation des travaux afférents
- de solliciter une subvention du FRED à hauteur de 22 400 € et du FEDER à hauteur de 5 600 € pour le financement de cette opération dont le coût s'élève à 56 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **3 - Site de GIAT et Pôle Logistique – renforcement du réseau eau potable**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **C - Demandes de subventions au titre de la DGE pour l'année 2005**

L'état général de la voirie, des trottoirs ainsi que des ouvrages de récupération des eaux pluviales fait apparaître la nécessité de poursuivre les actions de rénovation des chaussées et des trottoirs en divers points de la Ville.

Le montant global des travaux à réaliser est estimé à 707 983 €.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter, au titre de la DGE, des subventions de l'Etat en vue du financement des opérations suivantes :

**1 - Réfection de voirie rue Jean Jacques Rousseau : 38 586 € TTC**

Le réseau de voirie, eu égard à l'importance de la circulation et aux contraintes diverses, nécessite d'être remis en état par tranches annuelles.

La voie concernée par ce programme pourrait être : la rue Jean Jacques Rousseau.

Les travaux à effectuer remplissent les conditions pour prétendre à une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipelement

Le coût estimé de ces travaux est de 32 262,50 € HT soit 38 585,95 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

**2 - Réfection de voirie rue Pauphile : 35 057 € TTC**

Le réseau de voirie, eu égard à l'importance de la circulation et aux contraintes diverses, nécessite d'être remis en état par tranches annuelles.

La voie concernée par ce programme pourrait être la rue Pauphile.

Le montant des travaux à effectuer s'élève à 46 035 € HT soit 55 057 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

**3 - Réfection de voirie Place Martial Brigouleix : 45 531 € TTC**

Le réseau de voirie, eu égard à l'importance de la circulation et aux contraintes diverses, nécessite d'être remis en état par tranches annuelles.

La voie concernée par ce programme pourrait être : la Place Martial Brigouleix.

Les travaux à effectuer remplissent les conditions pour prétendre à une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipelement.

Le coût estimé de ces travaux est de 38 070 € HT soit 45 531 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

**4 - Réfection de voirie rue des Fontaines : 30 976 € TTC**

Le réseau de voirie, eu égard à l'importance de la circulation et aux contraintes diverses, nécessite d'être remis en état par tranches annuelles.

La voie concernée par ce programme pourrait être : la rue des Fontaines

Les travaux à effectuer remplissent les conditions pour prétendre à une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipelement

Le coût estimé de ces travaux est de 25 900 € HT soit 30 976,40 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **5 - Réfection de voirie Avenue de Bournazel (1<sup>ère</sup> tranche) : 61 833 € TTC**

Le réseau de voirie, eu égard à l'importance de la circulation et aux contraintes diverses, nécessite d'être remis en état par tranches annuelles.

La voie concernée par ce programme pourrait être : Avenue de Bournazel

Les travaux à effectuer remplissent les conditions pour prétendre à une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipelement.

Le coût estimé de ces travaux est de 51 700 € HT soit 61 833,20 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **6 - Aménagement de voirie : Rue Fontaine St Martin : 175 000 € TTC**

Située à proximité du Quai Aristide Briand, la rue Fontaine Saint-Martin est un axe relativement fréquenté par les véhicules qui l'empruntent ou qui y pratiquent un stationnement primitif (illégal).

Par conséquent les piétons qui se déplacent dans cette rue étroite ne le font pas en toute sécurité. En effet ils sont souvent obligés de descendre des trottoirs afin de marcher sur la chaussée car des véhicules sont garés au ras des façades.

De plus, les récents travaux d'embellissement des quais et notamment la pose de la passerelle de la promenade font apparaître l'état médiocre de cette voie longue d'environ 100 ml.

Le projet consiste donc à créer un réseau reprenant les eaux de pluies et aussi à aménager deux parkings. La réalisation d'un tapis d'enrobé viendra clôturer les travaux. Le coût total du projet s'élève à 175 000 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **7 - Réaménagement et mise en valeur en matériaux granit du Limousin rue François Bonnelye : 71 000 € TTC**

Le projet de réaménagement du quartier du Trech envisagé sur plusieurs années à partir de 2005, inclut principalement la place Monseigneur Bertheaud et l'avenue Charles de Gaulle qui conduit de la rive droite de la rivière Corrèze jusqu'à la place Franklin Roosevelt dite aussi de la Préfecture.

Dans ce périmètre du TULLE ancien s'inscrivent aussi plusieurs petites rues, dont la rue François Bonnelye.

Le projet de réaménagement de surface de cette rue consiste aussi à la mettre en valeur, au moyen de matériaux en granit du Limousin.

Le coût du projet est évalué à 71 000 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **8 - Rue du Tir - Aménagement de voirie : 165 000 € TTC**

Situé dans le quartier de Souilhac Nord, à proximité de la Manufacture ainsi que de diverses écoles (I.U.T...), structures (S.I.R.T.O.M.), ou commerces (restaurants ...), la rue du Tir reste un axe particulièrement fréquenté et de nombreux usagers l'empruntent ou y stationnent.

L'état général de la voirie rend la circulation délicate et actuellement la vétusté du réseau de type unitaire (effondrement du bâti) ne permet plus d'évacuer les effluents dans des conditions d'hygiène satisfaisantes.

Le projet consiste donc à créer un réseau d'assainissement séparatif sur une longueur de 230 ml et à se raccorder sur le collecteur existant situé à l'angle de la rue Fénis de Lacombe.

L'aménagement des trottoirs et la réalisation d'un tapis d'enrobé viendront clôturer les travaux qui s'étaleront sur une période de 4 mois.

Le coût des travaux est estimé à 165 000 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **9 - Rue du Général Delmas : Réaménagement et mise en valeur en matériaux granit du Limousin**

Il est proposé le réaménagement de la rue Général Delmas, située au cœur du quartier ancien du Trech, dans le cadre du renouvellement urbain de ce quartier programmé sur plusieurs années. Cette artère importante qui relie la rue Charles de Gaulle à la place Maschat, est en effet dans un état très dégradé, lié d'une part à l'ancienneté du traitement, et d'autre part au fait que de nombreuses constructions ont subi un renouvellement important.

Cette mise en valeur, avec maintien de deux trottoirs au moyen de matériaux granit du Limousin sera complétée par la réfection de la couche de roulement de la voirie.

Le coût des travaux est estimé à 65 000 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*



## D - Demandes de subventions au Ministère de l'Intérieur

Il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter des subventions du Ministère de l'Intérieur ; au titre de la réserve ministérielle pour un montant global de 60 000 € pour financer les opérations suivantes :

<u>Opération</u>	Coût		Subvention sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur
	HT	TTC	
Réfection de l'escalier du stade annexe	33 400 €	40 000 €	16 000 €
Aménagement d'une plateforme de transfert de déchets verts et achat de bennes	40 134 €	48 000 €	20 000 €
Acquisition de terrain à la gare	177 801 € ( <i>opération non assujettie à la TVA</i> )		24 000 €

- de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 24 000 € pour financer l'opération suivante :

<u>Opération</u>	Coût		Subvention sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur
	HT	TTC	
Acquisition de matériels et logiciels informatique - 2 <sup>ème</sup> tranche	50 167 €	60 000 €	24 000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.

*APPROUVE à l'unanimité*

### 1- Acquisition de terrain à la gare

Par délibération du 17 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition par la Ville de terrains d'une superficie de 16 384 m<sup>2</sup> sis à la Gare et appartenant à la SNCF et au RFF pour un montant de 321 801 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au Ministère de l'Intérieur pour le financement de l'acquisition du terrain SNCF dont el coût s'élève à 177 801 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **2- Réfection de l'escalier du Stade Alexandre Cueille**

Le Stade Alexandre Cueille est un complexe sportif regroupant deux terrains de rugby, des terrains de tennis extérieurs et couverts, une piste d'athlétisme.

Cet ensemble de deux plateformes reliées par un escalier monumental est utilisé quotidiennement par le milieu associatif, des groupes scolaires et divers usagers.

L'objet de la présente demande consiste à la normalisation de cet escalier qui permet l'accès aux différentes activités.

En effet, l'escalier existant est constitué de vieilles traverses bois avec une main courante centrale qui ne répond plus aux normes actuelles de sécurité des usagers, des sportifs et des spectateurs.

A ce titre, il est proposé de condamner définitivement cette liaison aux différentes installations et d'aménager un cheminement normalisé et sécurisé permettant aux utilisateurs de relier toutes les installations entre elles.

Il est proposé ainsi les aménagements suivants :

- démolition de l'escalier existant
- création de trois escaliers normalisés en béton avec main courante
- création de cheminement piéton dans le talus

Le coût de cette opération est estimé à 33 400 € HT soit 40 000 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **3- Aménagement de deux plateformes de transfert de déchets verts**

Le SIRTOM du Pays de Tulle ayant mis en place un centre de traitement des déchets verts avec plateforme de compostage sur la Commune de Saint Mexant, la Ville de Tulle s'est vue dans l'obligation de créer d'une unité de transfert de déchets verts pour les besoins des services municipaux.

Elle sera située sur l'aire de Poumaille.

Les travaux de cette unité comprendront :

- exécution d'un quai de déchargement, compris terrassement - murs préfabriqués - voirie - clôtures et toutes sujétions

- fourniture de deux bennes à déchets verts

Le coût de cette opération est estimé à 40 134 € HT soit 48 000 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **4- Acquisition de matériels et logiciels informatiques**

Il s'agit de procéder à l'acquisition de matériels et logiciels informatique pour les services municipaux ainsi que pour les écoles.

Le coût de cette acquisition est estimé à 50 167 € HT soit 60 000 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **10 - Adhésion au titre de l'année 2005 à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante**

**Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au titre de l'année 2005, aux divers organismes et associations suivants et de leur verser la cotisation correspondante :**

##### **a - CAUE : 1 280 €**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est présent dans la plupart des commissions techniques et notamment celles concernant l'évolution des règlements d'urbanisme.

Il intervient en complément des services de l'Etat pour faire part de ses avis sur les expertises proposées aux Communes.

Il intervient de plus pour élaborer un pré diagnostic concernant le patrimoine des communes.

Il œuvre à la réussite des programmes de mise en valeur ou de construction qu'il s'agisse de bâtiments, de bourgs ou de hameaux, de sites avec un souci de préservation de l'environnement des communes.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

##### **b - LIMAIR : 1 409 €**

LIMAIR est le réseau limousin de surveillance de l'air. Il développe des missions régionales d'intérêt public aux côtés des collectivités et des différents acteurs locaux.

Il est précisé que lors du Conseil d'Administration du 13 Décembre 2004, il a été décidé pour 2005 de solliciter l'ensemble des collectivités territoriales sur la base de 23 % du budget de fonctionnement prévisionnel s'élevant à 350 000 €.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

**c - Association des Maires de la Corrèze : 2 961,93 €**

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

**d - Association Tulle Ussel Initiatives : 30 €**

Il est précisé que cette association vient d'être agréée comme mandataire de l'Etat dans le cadre du programme Eden 2005 (publics en difficultés).

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

**e - ADIL : 3 607 €**

Il est précisé que lors de sa séance du 17 Février 2005, le Conseil d'Administration de l'ADIL a approuvé son budget prévisionnel 2005.

Ce budget prévoit, dans sa partie « Recettes », la réévaluation de la participation de chaque financeur d'environ 3 %.

*APPROUVE à l'unanimité*

**f - Corrèze Expansion : 1 000 €**

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

**g - Mission locale d'insertion des jeunes : 15 553 €**

La Mission Locale met en œuvre des actions permettant d'offrir aux jeunes des solutions allant du domaine social à l'emploi.

Pour 2005, la Mission Locale engage deux programmes dans le cadre des besoins des jeunes et des entreprises intitulés SIMPA et une Entreprise, un Jeune, un Emploi. L'objectif est d'offrir aux jeunes et aux employeurs un accompagnement permettant de faciliter et de pérenniser le plus d'emplois clés possibles.

De même, afin de renforcer son action en zone rurale, la Mission Locale crée trois ateliers permanents de recherche d'emploi en zone rurale, afin d'aider au plus près les jeunes de l'arrondissement.

Enfin, les maires des communes adhérentes recevront mensuellement la liste des jeunes inscrits auprès de la Mission Locale ainsi que trimestriellement l'état de son activité.

**11 - Admissions en non valeur :**  
**- Budget Ville**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge les admissions en non valeur demandées par le Percepteur pour un montant de 5 894,58 € sur le budget Ville.

*APPROUVE à l'unanimité*

**12 - Versement d'une participation au Syndicat Intercommunal Tulle Naves Seilhac**

Dans un souci de régularisation, il est nécessaire que le conseil municipal de Tulle délibère sur la prise en charge à hauteur de 36 % de la participation demandée aux communes adhérant au Syndicat.

Ce ratio est celui qui a été fixé depuis l'origine du Syndicat pour déterminer la part de la Ville de Tulle.

*APPROUVE à l'unanimité*

**Culture -**

*Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICH*

**13 - Attribution d'une subvention à la FAL**

Le Conseil municipal du 17 Décembre 2004 a accordé une subvention de 1 500 € pour le projet « Ligne de Faille » porté par le Bottom Théâtre et la Fédération des Associations Laïques.

La subvention a été mandatée par erreur au Bottom Théâtre alors que l'opération est gérée par la FAL.

Il convient donc :

- d'annuler la délibération N° 63 du 17 Décembre 2004
- de décider d'attribuer ladite subvention à la Ligue de l'Enseignement FAL
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.

*APPROUVE à l'unanimité*

**14- Demande de subvention à la DRAC du Limousin pour l'année 2005 relative au Pôle Accordéons - Armes au titre des expositions temporaires et des animations, des acquisitions et restaurations d'œuvres**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, au titre de l'année 2005, pour le Pôle Accordéons/Armes, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, des subventions les plus élevées possibles pour :

- l'organisation des expositions temporaires
- les actions d'animation et de promotion de la structure muséale
- les acquisitions d'œuvres
- les restaurations d'œuvres

*APPROUVE à l'unanimité*

### **15 - Musée des Armes - Autorisation donnée au Maire pour entreprendre les démarches liées à la détention d'armes de 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie**

Le Musée des Armes possède, soit par sa collection propre, soit par la convention de dépôt avec le Musée de l'Armée, des armes de 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie.

Eu égard à la réglementation relative à la détention d'armes, la collectivité doit obtenir, pour chaque arme des catégories citées ci-dessus, une autorisation de détention.

Le Conseil Municipal est sollicité pour :

- donner son autorisation au renouvellement des autorisations de détention du Musée des Armes,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les procédures liées aux demandes d'autorisation de détention, pour régularisation, et pour les nouvelles donations en cours et à venir.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **16 - Approbation du règlement intérieur du Musée des Armes**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur du Musée des Armes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **17 - Approbation d'une convention liant le Musée de l'Armée et la Ville de Tulle pour le dépôt d'armes appartenant à ce Musée au Musée des Armes**

Le Musée de l'Armée a consenti à la Ville de Tulle le dépôt d'une collection d'armes, au titre d'une première convention signée le 19 Juillet 1999 pour une durée de cinq ans, arrivée à échéance le 18 Juillet 2004.

Depuis, les démarches pour le renouvellement de cette convention ont été engagées. Plusieurs allers-retours d'un document de travail entre le Musée de l'Armée de Paris et le Musée des Armes de Tulle ont été nécessaires pour la réalisation de cette nouvelle convention de dépôt relative à la collection d'armes.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention liant le Musée de l'Armée et la Ville de Tulle pour le dépôt de la collection d'armes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **18 - Décision afférente à la donation d'un accordéon Maugein**

Une donation vient d'être proposée au Pôle Accordéons. Il s'agit d'un accordéon chromatique MAUGEIN FRÈRES (modèle 380), ayant une histoire liée aux événements tullistes du 9 juin 1944.

*Lettre de Pierre KLEIN datée du 19/01/2003, parvenue le 22/01/2003 aux « Etablissements Maugein Frères » et transmise à Laurence LAMY, conservateur du Pôle Accordéons/Armes.*

*J'ai l'honneur de vous faire savoir que je possède un accordéon MAUGEIN Frères qui vous a été volé par des soldats de la division SS Das Reich le 9 juin 1944.*

*Je faisais partie des chantiers de jeunesse à Virevialle où sous le couvert du S.T.O. à la manufacture de Tulle, nous alimentions en vivres, armes et équipements le maquis qui venait périodiquement nous attaquer !*

*[...] j'ai assisté, du début à la fin, à toutes les pendaisons et tueries qui ont suivi.*

*J'ai été requis, avec les services de la ville, à la récupération des martyrs et à leur transport, à leur destination finale.*

*J'ai bien cru, à ce moment-là, être abattu, ne serait-ce que comme témoin mais j'ai été déporté jusqu'à Limoges où j'ai réussi à leur fausser compagnie.*

*Je faisais partie de l'A.S. - affilié à l'O.R.A. communément portant l'insigne F.F.I.*

*J'ai récupéré cet accordéon qui ne m'a jamais quitté à Limoges lors de la prise de cette ville.*

*J'avais 21 ans le 9 juin 1944.*

*Faites le calcul !*

*C'est un accordéon chromatique 80 basses, 3 rangs. C'était du solide. Il n'a jamais été réparé. Le soufflet a souffert. Il a besoin d'être accordé seulement et rénové.*

La donation est réalisée par Pierre KLEIN, retraité.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'entrée de cet accordéon dans les collections tullistes.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **19 - Décision afférente à la donation de quatre pistolets au Musée des Armes**

Une donation vient d'être proposée au Musée des Armes. Il s'agit de quatre pistolets :

**Un pistolet RHÖNER (Germany)**

Modèle 110 – Cal. 8 mm  
N°546355

**Un pistolet « Manufrance »**

Manufacture Française d'Armes et Cycles de Saint Etienne – Cal. 7,65

**Un pistolet U.S. Army**

Modèle de 1911 – Cal. 11.43

N°277523

Patented Apr.20, 1897. Sept.9, 1902. Dec.19, 1905. Fev.14, 1911. Aug.19, 1913

**Un pistolet “LUGER” (P.08)**

Mod. 1918 – Cal. 9 mm

N°2255

Il s'agit d'un don anonyme.

**Il est proposé au Conseil municipal de valider l'entrée de ces quatre pistolets dans les collections tullistes.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**20 - Dénomination du Musée du Cloître**

La dénomination du Musée n'a pas été modifiée depuis la séparation en deux entités : le Musée du Cloître et le Pôle Accordéon/Armes.

L'ancienne dénomination Musée de Tulle a perduré pouvant être source de confusion avec le Musée des Armes et ultérieurement avec le Musée de l'Accordéon.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la dénomination suivante :

**Musée du Cloître de Tulle - André MAZEYRIE**

L'appellation Musée du Cloître est celle qui est généralement adoptée par les tullistes et qui correspond le mieux à son histoire.

André MAZEYRIE a été le premier conservateur du Musée du Cloître et a eu un rôle important dans son développement.

*APPROUVE à l'unanimité*

**21 - Approbation de la charte « Netpublic » liant la Ville et l'Etat**



Il paraît avantageux pour la collectivité de pouvoir souscrire à la charte Netpublic afin de bénéficier des avantages proposés en terme de tarifs privilégiés pour l'achat éventuel de logiciels ou de services en lignes, ainsi que pour certaines actions de formation du personnel.

La médiathèque de Tulle propose dès à présent des accès gratuits pour le public, ainsi que des temps de formation. Elle accueille aussi de façon régulière les patients de l'hôpital de jour autour de cette activité.

Il serait dommage que cela ne soit pas valorisé. La demande d'inscription à cette charte est un acte gratuit.

### ***Accès à Internet à la Médiathèque - Descriptif des moyens et des services rendus***

- 1 agent (sur une équipe de 15 personnes) se consacre plus particulièrement au suivi de cette activité.
- 3 postes d'accès gratuit à internet, accessibles aux horaires d'ouverture de la médiathèque (27 h hebdomadaires)
- des sélections de sites sont proposées
- des formations (1 h d'initiation à Internet) sont proposées au public, individuellement et sur rendez-vous (8 rendez-vous ont été pris pour 2004)
- une convention unit la médiathèque à l'hôpital de jour pour l'accueil, à raison d'une heure par semaine, de son public nécessitant une activité de réinsertion à la vie sociale.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette charte et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*Monsieur Jean COMBASTEIL* signale, à propos de la Médiathèque, que le jury de la Communauté de Communes a choisi les trois équipes d'architectes qui vont travailler sur le projet. Il y avait 60 candidatures dont un italien.

Les trois équipes vont travailler et le jury choisira ensuite un lauréat.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **22 - Décision afférente au remboursement à des élèves de l'ENMD de frais d'inscription à des cours de formation musicale**

Les cours de formation musicale, dont le montant s'élève à 115 € pour l'année, n'ont pu avoir lieu normalement compte tenu de l'absence d'un enseignant victime d'un accident.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à rembourser à hauteur de 30 € par élève la part de formation musicale qui n'a pu être assurée ni remplacée
- à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que cet enseignant n'a pas pu être remplacé car il est difficile de trouver un enseignant de formation musicale disponible.

La Ville a reçu une dizaine de lettres de familles mais cela concernait une centaine de familles. Il apparaît logique de tenir compte du fait que ces cours n'ont pas été assurés et de permettre de rembourser l'ensemble de cette période.

Cela ne sera pas neutre pour les finances communales. Il convenait cependant d'accorder cette exonération à tous les usagers concernés.

*Monsieur Christian PRADAYROL* constate une baisse dans les prévisions de recettes au niveau de l'Ecole Nationale de Musique alors que les effectifs sont constants.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Transports -**

*Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS*

### **23 - Approbation de l'avenant n°1 au marché de transports**

La réforme de certaines références indiciaires engagées par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie se traduit par la suppression de l'indice « Produits et Services Divers C (Psdc) » utilisé dans la formule d'actualisation du marché de réseau urbain Tul'Bus.

La CFTA nous propose de remplacer l'indice Psdc par l'indice Services (INSEE réf IPC 4021) déjà utilisé par d'autres collectivités territoriales et dont l'incidence sur les taux de réactualisation est quasiment neutre au vu des simulations effectuées.

**Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter ce nouvel indice et d'autoriser le Maire à signer l'avenant pour entériner la substitution de l'ancien indice Psd.**

*Monsieur Philippe BERNIS* dit que le fait de ne pas avoir un indice à jour ne permettait pas d'avoir tous les états mensuels du contrat transport.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Urbanisme -**

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

### **24 - Adhésion à l'association des Riverains du Boulevard Joffre et désignation d'un représentant**

Une action a été engagée pour l'éradication des termites sur le secteur du Boulevard Joffre. Un périmètre a été défini par les Conseils municipaux des 28 Mai 2004 et 17 Décembre 2004.

Les riverains en accord avec la Ville ont souhaité constituer une association afin d'optimiser l'intervention pour éradiquer les termites sur ce secteur.

**Il est proposé au Conseil municipal que la Ville de Tulle adhère à l'association des riverains du Boulevard Joffre pour engager cette démarche.**

**Le Conseil municipal a désigné Monsieur le Maire ou son représentant pour représenter la Ville au sein de l'association.**

*Monsieur Philippe BERNIS* dit que suite aux premiers diagnostics, il s'avère qu'une vingtaine de parcelles comptent la présence de termites.

Cette association permettra une éradication concomitante des termites par tous les riverains et les aidera à agir.

Cela permettra d'avoir sur le quartier un système de traitement homogène et d'éviter la propagation à l'extérieur.

Cette initiative a été calquée sur des actions menées par d'autres villes.

La Ville de Tulle possédant le Boulevard Joffre et les trottoirs a naturellement vocation à adhérer à cette association. Le coût de l'adhésion est de 5 euros.

La Ville de Tulle et l'OPHLM font partie du Conseil d'Administration, le Président étant un résident du quartier. Le trésorier sera l'OPHLM. Cette dernière est assez bien perçue par les habitants du quartier.

La consultation de Bureaux d'Etudes va être lancée pour veiller à avoir un traitement d'ensemble sur ce quartier.

Devant l'ampleur de la propagation des termites, il a fallu étendre le périmètre à des parcelles voisines. Il a été demandé à ces riverains de faire un diagnostic

*APPROUVE à l'unanimité*

## **25 - Dénomination du Square sis de la Barrière**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de dénommer le Square sis rue de la Barrière « Square Renteria »
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes

*APPROUVE à l'unanimité*

## **26 - Acquisition d'une maison sise 5, rue Aimé Audubert**

En vue de résorber l'habitat insalubre sur TULLE, la Ville souhaite se porter acquéreur d'une maison en état d'abandon située 5, rue du Docteur Aimé Audubert appartenant à Monsieur

Mohamed AZZANI. Cette maison présente un danger pour la sécurité publique avec le crépi qui menace de tomber sur la chaussée.

Une démolition doit être envisagée. Celle-ci sera prise en charge par la Ville de Tulle.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ledit immeuble au prix de 1 000 €.**

Les frais d'acte et d'arpentage seront pris en charge par la Ville de TULLE.

*APPROUVE à l'unanimité  
Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant  
pas part au vote*

## **27 - Acquisition d'une bande de terrain permettant de relier la rue du 9 juin 1944 à la rue du Tir**

La Ville de Tulle souhaite acquérir une bande de terrain de 10 m de large appartenant à GIAT Industries. Cette bande de terrain permettrait de relier la rue du Tir à la rue du 9 juin 1944 après un nouveau déplacement du poste de garde actuel.

GIAT - Industries a donné son accord à la cession de la bande de terrain à titre gratuit.

Les frais de délimitation de cette emprise seront pris en charge par la Ville de Tulle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une bande de terrain appartenant à GIAT-Industries pour l'euro symbolique. Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* demande si c'est cette portion de voie qui sera dénommée Abbé ESPINASSE. Il s'agit d'une demande du Comité des Martyrs.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* répond qu'elle pourra être dénommée ainsi.

*APPROUVE à l'unanimité  
Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant  
pas part au vote*

## **28 - Acquisition du sous - sol d'un immeuble avenue Victor Hugo**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking situé 78 avenue Victor Hugo, la Ville de Tulle souhaiterait acquérir le sous-sol de l'espace culturel Leclerc cadastré AS N° 376, 377 et 378 appartenant à la SCI Victor Immo.

Cet aménagement permettrait de créer 30 places de stationnement.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce sous-sol au prix de 7 700 €.**

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* précise que ces places pourraient être vendues pour satisfaire des besoins privés.

Le prix de vente sera le prix de revient.

*APPROUVE à l'unanimité  
Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant  
pas part au vote*

## **29 - Acquisition de parcelles au Bois des Malades**

Les associations de quartiers des Fages ont sollicité la Ville de Tulle pour l'aménagement du Bois des Malades en espace public (sentiers pédestres, bancs). La Ville de Tulle est déjà propriétaire d'une partie du bois.

Le Bois des Malades est également utilisé par les élèves du Lycée René Cassin (Jeux de piste etc...). Des sentiers existent déjà, des travaux de débroussaillage et d'élagage sont nécessaires.

**Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir les parcelles cadastrées AT n° 198, 200, 204, 242 pour une superficie totale de 24 747 m<sup>2</sup> au prix fixé par le Service des Domaines soit 39 200 €.**

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

*APPROUVE à l'unanimité  
Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant  
pas part au vote*

## **30 - Réévaluation de la participation pour la non réalisation d'aires de stationnement**

Lorsqu'un constructeur ne peut satisfaire aux obligations imposées par le règlement du Plan d'Occupation des Sols en matière d'aires de stationnement, il peut être tenu de verser une participation pour la non réalisation d'aires de stationnement.

Cette participation a été fixée à 3 906 € par délibération du 29 mars 2002. Il convient d'actualiser ce montant.

La participation peut être révisée avec un montant plus élevé dans la limite de 11 402,12 €/place.

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le montant de la participation à 6 500 €/place. Il est précisé que ce montant sera révisé selon l'indice du coût de la construction.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que l'intérêt de la Ville n'est pas de faire payer les constructeurs mais de faire réaliser les places.

*Monsieur Jean-Pierre ROSSIN* trouve que le montant de la participation est élevé.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit qu'il convient d'inciter les constructeurs à réaliser des places de stationnement. Il ne sait pas si cette règle s'applique aux hôtels.

*Monsieur Jacques TRAMONT* dit que si il y a un projet d'hôtel, il a besoin de stationnement.

La seule restriction qu'il y avait jusqu'à maintenant était que s'il n'y avait pas plus de 100 m<sup>2</sup> de sol de créés, il n'y avait pas besoin de zones de stationnement. Cela permettait pour de petites extensions de ne pas être obligé de payer la place.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que cette règle ne vaut que pour le neuf.

*Monsieur Jacques TRAMONT* dit que Tulle est dans la moyenne par rapport à des villes de même importance.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que ce sont les immeubles d'habitation qui sont concernés.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit qu'un taux très faible n'incite pas les propriétaires à créer des places. Il ne s'agit pas de les pénaliser.

*APPROUVE par 25 voix  
pour et 7 contre*

### **31 - Rénovation obligatoire des façades n'ayant pas fait l'objet de travaux depuis plus de dix ans : attribution d'une subvention aux propriétaires concernés pour le financement des travaux**

Le secteur des berges de la Corrèze (du Pont du Tribunal au Pont des Carmes) a été défini comme secteur de rénovation obligatoire par arrêté préfectoral du 3 février 2005 et par arrêté municipal du 4 mars 2005.

La subvention façade avait été portée sur ce secteur à 50 % du montant hors taxe des travaux plafonné à 70 € hors taxe le m<sup>2</sup>.

Compte tenu de l'obligation de rénovation pour les propriétaires, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le taux de 50 % pour les façades restant à rénover dans une période maximale de deux ans.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit qu'il s'agit d'une obligation mais qu'il y a en contrepartie une aide substantielle.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il est maintenant devenu indispensable de contraindre les propriétaires. Il y a des façades dégradantes pour la Ville.

La Ville a transmis plusieurs courriers aux propriétaires qui sont restés sans réponse. Il n'est pas possible de tolérer que des propriétaires laissent dépérir des façades.

Dans la mesure où il y a un arrêté préfectoral, les propriétaires vont être sommés de refaire dans les deux ans la façade.

C'est l'intérêt général d'avoir des façades propres notamment où un effort urbain a été fait. C'est le cas des quais. Cependant, ces propriétaires auront le même niveau de subvention que celui accordé aux autres propriétaires.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **32 - Aménagement des berges de la Corrèze**

#### **a - Approbation d'avenants au marché de travaux des berges de la Corrèze**

Dans le cadre de l'aménagement des berges de la Corrèze des modifications significatives ont été apportées sur la réalisation de la seconde passerelle.

Il a été demandé aux architectes de revoir le principe de platelage et des poutres suspendues en travaillant sur un ouvrage plus léger qui s'insère naturellement dans le paysage urbain.

Les modifications apportées sont conformes à la demande faite.

Les avenants ci-dessous entérinent ces adaptations.

#### **ARNODIN : avenant N°3**

Objet : Etudes d'adaptation et modification du projet initial de la passerelle

Coût : 230 475,31 € HT

*Rappel du marché initial : 234 272 € HT*

Objet : Travaux préparatoires

Coût : 6 316 € HT

#### **DR Equipement : avenant n° 2**

Objet : Travaux complémentaires et mise en sécurité sur la promenade

Coût : 12 628 € HT

Dans le bilan définitif, le montant de l'avenant n° 2 est ramené à 2 266,61 € HT compte tenu des moins values sur le marché initial (- 10 361,38 €)

#### **INEO : avenant n° 3**

Objet : fourniture et pose des candélabres et du balisage sur la passerelle

Coût : 8 200 € HT

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces avenants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **b - Approbation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre signé avec la SAS GAUDRIOT Cetec**

Par délibération du 13 Juillet 2002 le Conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des berges de la Corrèze.

La SARL Fabre et Speller et la SAS Gaudriot Cetec ont été titulaires des marchés.

La Ville de Tulle a signé le marché afférent avec la Société SA Gaudriot le 15 Septembre 2002.

Le Tribunal de Grande Instance de Guéret statuant en matière commerciale a, par jugement du 11 Février 2005, ordonné la cession à la Société Saunier et Associés de certains actifs de la société S.A Gaudriot, dont 25 agences en France, le personnel rattaché à ces agences, l'ensemble des dossiers techniques et archives, les références et l'ensemble des autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle nécessaire à l'exploitation de l'entreprise reprise, et plus généralement l'ensemble des biens corporels inscrits à l'actif immobilisé de la Société S.A Gaudriot nécessaires à l'exploitation. Le Tribunal a également ordonné la transmission au cessionnaire des contrats en cours.

Saunier et Associés disposant des moyens humains et matériels nécessaires pour mener à bien l'achèvement des contrats en cours de la S.A Gaudriot souhaite poursuivre l'exécution du marché en date du 15 Septembre 2002.

**Il est proposé au Conseil municipal d'agréer la cession à Saunier et Associés du marché en date du 15 Septembre 2002.**

Il est précisé que les autres clauses du marché restent inchangées.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **33- Aménagement des berges - Approbation du bilan définitif**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **34 - Approbation de l'avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement**

L'avenant n° 9 a pour objet de :

- préciser les modalités de gestion et de cession des opérations immobilières du 64 et 92 Avenue Victor Hugo. Il est notamment indiqué que la SEM conservera les murs commerciaux jusqu'au terme de la convention. Elle contactera pour ce faire un prêt garanti par la Ville.

- préciser les opérations d'aménagement qui sont confiées à la SEM ABL et notamment :
  - l'aménagement du quartier de l'Alverge par la création de stationnement de proximité et l'aménagement des placettes
  - l'aménagement des abords du Parking Saint Pierre (Place et liaison haute)
  - l'aménagement des abords de l'îlot Marc Eyrolles après la construction par la SA Polygone de 13 logements sociaux

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°9 à la Convention Publique d'Aménagement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**



*Monsieur Christian PRADAYROL* demande, sur l'opération VIVAL, quel sera le prix à la fin de la convention, si un amortissement est pratiqué.

*Monsieur Benoît GANDIN* indique que la SEMABL perçoit les loyers jusqu'à la fin de la Convention Publique d'Aménagement.

A l'issue de la CPA, il sera procédé à la revente du bien à la Ville, déduction faite des recettes faites sur l'immeuble commercial.

*Monsieur Christian PRADAYROL* demande quel est le prix de départ.

*Monsieur Benoît GANDIN* dit qu'il est de 265 500 euros.

Le montant des loyers sur les trois premières années ne couvre pas le montant de l'emprunt. Le pas de porte a été vendu à VIVAL pour l'exploitation de l'épicerie.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **35 - Approbation de la convention de mise à disposition du parking Saint Pierre**

Afin de participer à la livraison effective du Parking Saint - Pierre (remise de comptes), la SEMABL procédera à la mise à disposition anticipée au profit de la Ville de Tulle, aux conditions ci-après :

- la mise à disposition du parking au profit de la Ville, qui en assurera la gestion, prend effet à compter du 7 mars 2005

- le Maître d'Ouvrage s'engage à procéder, dans les plus brefs délais et hors intempéries, à l'achèvement des deux lots suivants :

- le lot peinture dont est titulaire la Société SEPT SNC
- le lot serrurerie dont le titulaire est la Société RIOUX

- la Ville doit assurer les locaux pour les risques liés à l'ouverture au public de l'ouvrage (responsabilité civile, dommages aux biens,...)

- la Ville prend également l'engagement de ne pas se substituer au Maître d'Ouvrage dans l'exécution normale de ses missions et de ne procéder à aucun travaux sur l'ouvrage avant la livraison définitive par le Maître d'Ouvrage, laquelle sera constatée par un procès-verbal signé des deux parties et sera accompagnée ultérieurement par une remise des comptes de l'opération.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **36 - Cession à la Ville par la SEMABL des abords de l'immeuble sis 92, avenue Victor Hugo**

Dans le cadre des missions qui ont été confiées à la SEM par la Ville et confirmées dans l'avenant n°2 à la Convention Publique d'Aménagement en date du 19 mars 2002, la SEM ABL a acquis une friche commerciale au cœur de l'avenue Victor Hugo.

Après démolition, il a été réalisé un petit immeuble destiné à la vente comprenant :

- un espace bureau (90 m<sup>2</sup>)
- une réserve
- 4 celliers
- un local commercial (140 m<sup>2</sup>)
- 3 logements (2 T4 et 1T1)

Afin de procéder au réaménagement des espaces libérés par l'emprise de la friche commerciale, la SEM ABL a également acquis les fonds de parcelles mitoyennes.

Ces parcelles ainsi qu'une partie de la parcelle AS 529 B (dite Laroche) font l'objet d'un aménagement visant à créer du stationnement (4 places dont une place handicapée) et un traitement paysager.

Conformément au terme de la Convention Publique d'Aménagement, il convient de procéder à la vente par la SEM ABL à la Ville de Tulle de ces parcelles aménagées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Le prix de vente est fixé à 169 468,24 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité  
Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant  
pas part au vote*

## **Affaires Economiques -**

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

### **37 - Attribution d'une indemnité à EUROVIA pour régulariser le contrat de crédit-bail et modifier l'acte de levée d'option**

La Ville de Tulle louait par contrat de location-vente en date du 18 avril 1989 pour une durée de 15 ans la parcelle AN n° 538 située Zone Industrielle Tulle-Est au profit de COCHERY BOURDIN CHAUSSE (EUROVIA).

Par arrêté municipal du 27 décembre 1990, la Ville a transféré dans le crédit-bail d'EUROVIA, la parcelle AN n° 509 (parcelle actuellement divisée AN n° 535 et n° 536). Le loyer du crédit bail a été augmenté en conséquence.

Par délibération du 18 décembre 1997, la Ville de Tulle a vendu par erreur la parcelle AN n° 535 et N ° 537 au SIVU pour la construction du Centre de Secours. En conséquence, une partie de celui-ci est construite sur une parcelle incluse dans le contrat de location-vente d'EUROVIA.

L'acte de levée d'option ne peut que mentionner la cession des parcelles AN n° 536, 538 au profit d'EUROVIA compte tenu de cette discordance.

La Société EUROVIA n'a pas souhaité payer les loyers du dernier semestre du crédit-bail : montant de la dette : 29 591 €.

La Société EUROVIA demande une indemnité pour le préjudice subi afférent au paiement à tort du loyer pendant six ans et demi à la commune. L'indemnité calculée par la Ville de Tulle s'élève à 41 000 €.

L'indemnité à verser à la Société EUROVIA s'élève à 11 409 € (41 000 – 29 591).

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- de verser une indemnité à EUROVIA d'un montant de 11 409 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte rectifiant la levée d'option au profit d'EUROVIA.

*APPROUVE à l'unanimité*

*Rapporteur : Mademoiselle Christèle COURSAT*

### **38 - Cession de parcelles au SIVU du Centre de Secours**

Par délibération du 18 décembre 1997, la Ville de Tulle a cédé les parcelles section AN 509p, 510 et 511 au SIVU en vue de la construction du Centre de Secours au lieu-dit les Chabannes.

Cette délibération n'a pas pu être suivie d'effet par un acte notarié étant donné que la parcelle 509p (actuellement AN N° 535) faisait déjà partie du crédit-bail EUROVIA.

La Ville de Tulle doit régulariser la cession des parcelles au profit du SIVU cadastrées AN N° 510, 511, 535 et 537 (portail).

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la cession desdites parcelles au profit du SIVU au prix de 10 € du fait du caractère d'intérêt public de l'opération.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

*APPROUVE à l'unanimité*  
*Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant pas part au vote*

### **39 - Approbation d'une convention de location avec l'association IMPACT pour un local municipal sis ZI de Mulatet**

La société ACMETO a diminué sa superficie d'occupation de locaux industriels communaux situés Z.I. de Mulatet. La Pépinière d'Entreprise souhaite occuper le local vacant pour ses activités.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui louer pour une durée de trois ans ce local d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> moyennant un loyer mensuel de 100 €. Il est précisé dans la convention afférente qu'une exonération de loyer sera faite pendant 10 mois. Celle-ci est justifiée par une participation au financement de travaux nécessaires à l'aménagement des locaux.

*Monsieur Christian PRADAYROL* demande ce qu'il en est de l'Hôtel d'entreprises.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il s'agit d'un dossier prioritaire qui a été inscrit dans les actions du Comité de Site.

Une étude a ensuite été réalisée pour savoir quelle serait la taille d'une telle entreprise d'accueil, sa localisation, son financement.

Il ne s'agit pas d'une pépinière mais d'entreprises déjà constituées, qui ont eu un développement et qui veulent pour l'assurer une nouvelle localisation.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que la Communauté de Communes est le maître d'ouvrage de cette opération. Il a été procédé au choix d'un prestataire d'études : SOFRED.

Le Comité de pilotage s'est réuni une première fois. Une deuxième réunion est prévue dans le mois d'avril. En principe, les conclusions seront formulées fin mai et le processus d'ingénierie traditionnelle pourra être lancé.

Un document équivalent à la consultation d'entreprise pourrait être élaboré vers la fin de l'année.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Travaux -**

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

### **40 - Demande de subvention au Conseil Général au titre de la programmation 2005 pour la réalisation de travaux de renforcement Chemin de l'Official**

Suite à un éboulement de terrain qui s'est produit mi Décembre 2004, la Commune de Tulle se doit d'effectuer des travaux d'enrochement dans le but de reprendre et renforcer la partie de chemin fragilisée.

Cette intervention ponctuelle est indispensable et urgente dans la mesure où ce chemin rural est le seul moyen d'accès au village de l'Official et que la stabilité de l'assiette de ce chemin est particulièrement fragile, en raison du profil en travers topographique accidenté du secteur.

**Le montant des travaux est évalué à 13 000 € HT soit 15 548 € TTC.**

Compte tenu de l'urgence précitée, du mode de passation des marchés publics et de la disponibilité immédiate ou non de l'entreprise qui sera retenue, la période de réalisation des travaux peut être envisagée dans le courant des mois de Mai ou Juin 2005.

Un dossier de demande de subvention, au titre de la voirie rurale, a été adressé au Conseil Général pour le 15 Février 2005.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter, pour régularisation, une subvention du Conseil Général au titre de la programmation 2005 pour la réalisation de cette opération.

Il est précisé que le Conseil Général a, lors de sa réunion du 16 Décembre 2004, arrêté de nouvelles dispositions en matière d'attribution de subventions départementales pour les travaux à réaliser sur les voies communales et les chemins ruraux.

Ces subventions seront toujours déterminées au taux de 40 % du montant HT des travaux dans la limite du plafond annuel de 45 000 € par commune concernée pour les travaux à réaliser.

Elles seront désormais programmées par la Commission Permanente du Conseil Général en deux fois : au printemps (date de dépôt des dossiers : 15 Février) et à l'automne (date de dépôt des dossiers : 15 Juillet).

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **41 - Approbation d'une convention liant la Ville et l'association diocésaine pour une liaison piétonne et le passage d'un câble informatique téléphonique entre la Mairie et le CCAS**

La Ville de TULLE souhaite réaliser une liaison informatique et téléphonique par câble fibre optique entre les deux sites Mairie et CCAS/Archives municipales (au Centre 19000). Ces travaux seront réalisés par l'Entreprise AMEC SPIE.

Ce câblage aujourd'hui provisoire, sera passé de façon définitive sur la façade du bâtiment arrière de la Maison Diocésaine sous tube IRO gris, afin de le protéger de risques éventuels, et fixé à l'aide de colliers au niveau de la sablière du bâtiment.

Par ailleurs, la Ville de Tulle souhaite réaliser un passage piétonnier entre les services de la Mairie et du CCAS/Archives au Centre 19000.

Pour ce faire, il est prévu les travaux suivants :

- isoler l'immeuble de l'association diocésaine par une porte et des marches à partir du passage couvert existant. Ces frais seront à la charge de l'association diocésaine.

- réaliser des dalles en béton formant paliers de départ et d'arrivée de la future passerelle. Ces frais seront à la charge de la Ville de Tulle.

- le passage par la future passerelle sera réservé au personnel communal. Son accès sera protégé à l'aide de portes de chaque côté.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Affaires Sportives -**

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

#### **42 - Exploitation durant l'été d'une buvette installée au Centre Aquarécréatif de l'Auzelou - Mise en concurrence**

Dans le cadre du fonctionnement estival du Centre aquarécréatif, il est prévu de permettre à un exploitant de proposer un service de restauration légère. Pour cela une buvette va être installée sur le haut de la plage engazonnée.

Une consultation permettra à un professionnel d'être retenu pour louer cet espace et de l'exploiter pendant l'été.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- de procéder au lancement d'une consultation pour l'exploitation d'un service saisonnier de restauration légère au Centre aquarécréatif**
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tous les documents s'y rapportant.**

Il est précisé que suite à la consultation, le Conseil municipal procédera à l'approbation d'un bail pour l'occupation de cette buvette avec le prestataire retenu.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Affaires Scolaires -**

*Rapporteur : Madame Dominique GRADOR*

#### **43 - Motion sur la carte scolaire 2005-2006**

Dans le cadre de la carte scolaire pour la rentrée 2005, l'Inspection d'Académie a décidé les mesures suivantes :

- fermeture d'1 poste à l'école maternelle Auzelou
- fermeture d'1/2 poste à l'école Jean Jaurès
- ouverture d'1/2 poste à l'école de Virevialle

Cette décision semble en décalage avec les réalités locales. En effet, à Tulle c'est une stabilisation globale des effectifs qui a marqué la rentrée scolaire de 2004 et celle à venir devrait confirmer cette situation.

Aussi sur les sites regroupés de Baticoop-Virevialle, ce n'est pas un demi poste tel qu'il est proposé mais un poste complet qu'il serait nécessaire d'ouvrir pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants de maternelle, y compris ceux de 2 ans, et de mieux aménager l'offre pédagogique du primaire.

Pour l'école Jean - Jaurès, l'effectif actuel est de 69 enfants présents contre 63 constatés à la rentrée. Les prévisions pour 2005 sont de 59 élèves dont un enfant handicapé sans moyen supplémentaire à disposition des enseignants. L'effectif de 60 enfants présents à la prochaine rentrée scolaire devrait être atteint permettant le maintien du demi poste menacé.

Quant à l'école de l'Auzelou, malgré un recul d'effectifs depuis 2 ans, elle devrait pouvoir compter à la prochaine rentrée autant d'enfants qu'elle en accueille actuellement. Un recensement sur le quartier de l'école fait état de 14 naissances en 2002.

Aussi nous demandons un maintien des postes supprimés et l'ouverture d'un poste complet sur le site de Virevialle.

*Madame Dominique GRADOR* dit que l'Inspecteur d'Académie lorsqu'il avait donné son projet de carte scolaire avait laissé entendre qu'il y aurait à la rentrée, compte tenu des moyens dont il disposait, la possibilité de revoir les choses dès lors que les effectifs seraient à la hausse.

Depuis, il ne semble pas aller dans ce sens.

La Ville a reçu une lettre du Premier Ministre qui, suite aux manifestations de Guéret sur la question des Services Publics, envisagerait un moratoire. En tout cas aucune suppression de Services Publics y compris d'écoles ou de collèges, ne pourrait être effective sans l'accord de l' élu concerné.

Or, en Corrèze la carte scolaire fait état de la suppression de deux écoles.

Elle ne sait pas quelles seront les décisions des élus concernés mais la perversion de ce système est que si l'on ne décide pas de fermer les écoles, on ne donne pas des moyens supplémentaires.

Les possibilités de redistribution des postes qu'avait l'Inspecteur d'Académie seront moindres si les deux écoles qui devaient être fermées ne le sont pas.

L'Inspecteur d'Académie a dit aux directeurs d'école qu'il maintiendrait à la rentrée des classes pour lesquelles il y a le plus d'effectifs comptés.

Concernant l'accueil des 2 ans, ils ne sont pas comptés pour l'ouverture d'une classe mais ils ne sont pas non plus comptés pour la fermeture d'une classe. Pour l'instant à Tulle, il n'a pas été supprimé de classes car les 2 ans étaient décomptés.

Elle souhaite que l'accueil des 2 ans puisse continuer à se faire dans toutes les écoles de la Ville.

Il faut se mobiliser pour faire entendre à l'Inspecteur d'Académie, que la Ville tient à une offre pédagogique correcte dans les écoles car rien ne justifie la suppression des postes envisagés.

*APPROUVEE* à  
*l'unanimité*

#### **44 - Avis sur le regroupement des écoles maternelles et élémentaires de l'Auzelou**

Dans un courrier adressé à Monsieur le Député - Maire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie souhaite l'avis du Conseil municipal pour le regroupement des écoles maternelle et élémentaire de l'Auzelou.

Le conseil des maîtres a donné un avis favorable à cette demande.

**Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette demande.**

*AVIS FAVORABLE*

*Madame Dominique GRADOR* évoque, en outre, d'un courrier du Directeur Départemental de la Jeunesse et du Sport qui fait part des prévisions du Ministère pour 2005 concernant les financements des CEL.

Il explique que ce programme est appelé à évoluer de façon significative d'une part en raison d'une baisse importante des crédits : 43 % par rapport à 2004 et à répondre aux objectifs ministériels.

Les crédits 2004 de la part de l'Etat s'élevaient à 387 000 €. La Ville a versé 57 000 €.

D'autre part, il est demandé de modifier la destination des CEL et de faire en sorte qu'ils s'adressent plus spécifiquement à des plans d'actions en direction d'adolescents de 11-17 ans.

Cette redispotion vise à une meilleure complémentarité avec les programmes des autres partenaires impliqués dans les politiques territoriales.

Les CEL qui sont mis en place, l'ont été dans le cadre scolaire. Ils ont été accompagnés très significativement par la Ville de Tulle concernant les écoles de Tulle.

Dans le cadre du PEL, la Ville a mentionné les opérations qu'elle souhaitait accompagner et favoriser.

Cela s'adressait à un public d'enfants plus âgés mais dans le cadre de l'activité éducative des jeunes de la Ville de Tulle. Or, il lui semble que les objectifs sont différents.

Si cela s'adresse à des enfants de plus de 11 ans avec des partenaires qui joueraient en complémentarité, cela signifie qu'il faut faire entrer dans le financement des CEL notamment le Conseil Général qui a eu en charge l'accompagnement de la scolarité des enfants de plus de 11 ans. Or, cela n'est pas envisagé.



De plus, il serait possible d'imaginer que l'argent de la Ville est destiné aux écoles primaires et que l'argent de l'Etat pourrait viser d'autres publics.

Dans les CEL, l'Etat finançait des actions mises en œuvre par la Ville.

Actuellement, l'inconnue est totale en terme de moyens et du point de vue de ce que vise ce programme.

Il y a peu, la Ville a obtenu une réunion qui associait tous les partenaires du PEL. Les représentants de l'Education Nationale et de la Jeunesse et du Sport ont été satisfaits de la façon dont la Ville menait à bien les CEL, dont elle voulait les faire évoluer en ouverture sur la Ville, les quartiers, les politiques d'environnement, ...

Mais personne n'a indiqué qu'il y avait une reconsidération totale de la part du Ministère de la Jeunesse et du Sport concernant les objectifs et les moyens des CEL.

Elle propose d'adresser une lettre de protestation et de solliciter le Ministère pour mieux comprendre quels sont les objectifs.

Les termes du contrat doivent être clarifiés car il y a un désengagement de l'Etat sur un secteur qui a fait ses preuves.

Le fait qu'ils soient pris en charge par des équipes éducatives et des partenaires constitue leur capacité à évoluer.

Les CEL permettent de faire vivre des intervenants et des activités portées par le milieu associatif sportif, culturel, environnemental.

Ce sera un manque à gagner pour ces associations qui ont un rôle de service public auprès des enfants dans le cadre périscolaire.

Cette démarche est grave et il convient d'intervenir.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que le désengagement de l'Etat va mettre la Ville dans une situation très difficile.

Soit elle abandonne les missions mais des actions et des personnels vont être supprimés, soit elle les poursuit mais avec quels financements.

## **Jeunesse -**

*Rapporteur : Madame Magali LACHASSAGNE*

### **45- Logement des jeunes - Demandes de subventions**

#### **a - à la DDE**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **b - à la CAF**

Il a été créé au sein des services municipaux un service logement des jeunes qui propose une offre de logement adaptée à la population jeune (étudiant, jeunes en situation d'insertion professionnelle, jeunes en difficulté ou en voie d'exclusion).

Afin d'aider et d'accompagner les jeunes à trouver un logement, la Ville de Tulle a décidé de créer un service logement des jeunes

Il est proposé au conseil municipal de solliciter, pour l'année 2005, une subvention de la Direction Départementale de l'Équipement, dans le cadre d'une convention de Maîtrise D'œuvre Urbaine et Sociale prévue pour trois ans à compter du premier janvier 2003, à hauteur de 50% du coût total hors taxes du fonctionnement du service logement des jeunes.

### **Plan de financement prévisionnel pour l'année 2005**

Coût total H T : 36 338, 62 Euros

#### Participations financières

Ville de Tulle :	14 661. 48 €
Subvention Direction Départementale de l'Équipement :	18 177.14 €
Subvention Caisse d'Allocations Familiales :	3 500. 00 €

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Motions -**

*Rapporteurs : Monsieur le Maire, Monsieur Philippe BERNIS*

#### **46- Motion de soutien à l'association LIMAIR**

L'association pour la Surveillance de l'Air en Limousin (LIMAIR) assure des missions réglementaires de surveillance, d'information et de sensibilisation sur la qualité de l'air.

Pour assurer ces missions, elle dispose de stations de mesures fixes sur le territoire régional dont une à Tulle.

Un projet de modification d'un décret national relatif à la surveillance de l'air voudrait réserver la mesure en station fixe pour les villes de plus de 250 000 habitants alors qu'actuellement ces stations sont obligatoires pour les villes de plus de 100 000 habitants et peuvent être mises en place pour des villes de taille plus restreinte.

Cette mesure vise également à diminuer la part financière de l'Etat.

Relever le seuil de la mesure réglementaire revient à retirer en Limousin l'ensemble du dispositif. Or celui-ci a été régulièrement jugé par l'Etat et différentes instances compétent et fiable notamment lors de la canicule de 2003.

Cette situation reviendrait à renier le droit à l'information de la population, remettrait en cause le fondement même de la loi sur l'air, confirmerait le désengagement de l'Etat vis-à-vis des politiques de protection de l'environnement et priverait les collectivités locales d'un outil indispensable à l'évaluation de leur politique environnementale.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Tulle demande le réexamen de ce projet de décret et une concertation plus large pour son élaboration.

*APPROUVE par 27 voix  
pour et 5 abstentions*

## **Finances-**

*Rapporteurs : Monsieur Michel BREUILH*

### **47- Garanties d'emprunt à l'OPHLM pour les opérations suivantes :**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la garantie d'emprunt à l'OPHLM pour des emprunts consentis par le Comité Interprofessionnel du Logement de la Corrèze, pour les opérations suivantes :

#### **a- Réhabilitation de la Botte**

Le projet consiste à réaliser :

- le désenfumage des cages d'escaliers
- le remplacement de certaines menuiseries extérieures avec mise en place d'occultation par volets roulants
- le remplacement des canalisations, des WC et des appareils sanitaires
- la mise aux normes des branchements gaz
- la mise aux normes des installations électriques
- la sécurisation des balcons

Coût des travaux : 1 019 263 €

Le montant du prêt s'élève à : 112 000 €

Caractéristiques du prêt :

- Durée : 15 ans
- Taux : 1.50 %

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **b- Réhabilitation de l'immeuble Vieille Préfecture**

Le projet consiste à réaliser :

- la totalité de la couverture
- la reprise partielle de la charpente
- la remise à niveau de l'immeuble sous toiture
- le remplacement de toutes les menuiseries extérieures avec mise en place d'occultation par volets roulants
- le remplacement des canalisations des WC et appareils sanitaires
- la mise aux normes des branchements gaz
- les reprises des façades indispensables

- les peintures intérieures rendues nécessaires par la réalisation de travaux

Coût des travaux : 355 608 €

Le montant du prêt s'élève à 50 000 €

Caractéristiques du prêt :

- Durée : 15 ans
- Taux : 1.50 %

*APPROUVE à l'unanimité*

### **c- Réhabilitation de l'immeuble Monoprix**

Les travaux à conduire sont :

#### Sécurité :

- Rénovation des installations électriques des logements,
- Rénovation des installations électriques des communs,
- Sécurisation de la chaufferie,
- Désenfumage et ventilation de la cage d'escaliers,
- Changement des portes palières,
- Sécurisation incendie des portes de caves.

#### Maintenance :

- Remplacement des canalisations d'alimentation et d'évacuation collectives,
- Remplacement des sanitaires et de leur canalisation,
- Révision des menuiseries extérieures,
- Réfection complète des façades,
- Installation d'une ventilation mécanique contrôlée.

#### Confort :

- Reprise de la peinture des sols et faïence à la suite de dégradations dans les logements,
- Reprise en plâtrerie peinture des communs à la suite des dégradations,
- Chauffage (installation de radiateurs eau chaude),
- Portier électrique.

Coût des travaux : 655 198 €

Le montant du prêt s'élève à 40 000 €

Caractéristiques du prêt :

- Durée : 15 ans
- Taux : 1,50 %

*APPROUVE à l'unanimité*

**48**

### **a- Approbation de l'avenant n° 14 au marché d'exploitation des chaufferies des bâtiments communaux et des bâtiments du CCAS**

*APPROUVE à*

*l'unanimité*

**b- Approbation de l'avenant n° 2 au contrat conclu entre la Ville et la Société DALKIA pour l'exploitation des installations nautiques et du centre aquarécréatif**

*l'unanimité*

*APPROUVE* à

**Délégations au Maire -**

- Arrêtés des 17 janvier 2005, 7 février, 17 février et 25 février 2005

La présente convocation est adressée, aujourd'hui et par écrit, à chacun des membres du Conseil Municipal et affichée à la porte de la Mairie.

Tulle, le 18 avril 2005

Pris acte

La séance est levée à 0 heure 15

Le Maire,

François HOLLANDE